

Objet : Avis d'Appel d'Offres

Invitation à soumissionner pour un Appel d'Offres Ouvert

Nom du Projet : PEJ III

N° du Projet : 20.2076.6-001.00

Pays : Maroc

N° CoSoft : 83471319

**Coopération allemande au développement
Bureau de la GIZ au Maroc**

29, Rue d'Alger
10 001, Rabat, Maroc
Adresse postale : BP 433, 10 020, Rabat R.P. Maroc
T +212 537 20 45 17/18
F +212 537 20 45 19
E giz-maroc@giz.de
I www.giz.de/maroc

Mesdames, Messieurs,

La GIZ – Deutsche Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit – Coopération allemande au développement, est un prestataire de services de coopération internationale actif au niveau mondial, présent au Maroc depuis 1975. Avec ses partenaires, elle met au point des solutions efficaces qui ouvrent des perspectives aux populations et améliorent durablement leurs conditions de vie.

Votre référence :
Notre référence :

Les gouvernements Marocain et Allemand ont défini des secteurs prioritaires dans la politique de coopération qui constituent la base des différents programmes et projets : Gouvernance, énergies renouvelables, environnement et changement climatique, gestion des ressources en eau ainsi que le développement économique durable.

Deutsche Gesellschaft für
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Sièges de la société :
Bonn et Eschborn, Allemagne

Friedrich-Ebert-Allee 32 + 36
53113 Bonn, Allemagne
T +49 228 44 60-0
F +49 228 44 60-17 66

Dans le cadre de la coopération maroco-allemande, le Bureau GIZ à Rabat lance un appel d'offres sous le N° 83471319 ayant pour objet « **Mise en place de formations de courte durée dans la région BMK** » pour le Projet PEJ III.

Dag-Hammarskjöld-Weg 1 - 5
65760 Eschborn, Allemagne
T +49 61 96 79-0
F +49 61 96 79-11 15

E info@giz.de
I www.giz.de

Si vous êtes intéressés par la mise en œuvre des tâches selon le dossier d'appel d'offres en annexe, veuillez nous envoyer votre offre sous **format PDF**, et **uniquement** à l'adresse mail suivante : **MA_Quotation@giz.de**, au plus tard le **29/08/2024**.

Tribunal d'instance (Amtsgericht)
Bonn, Allemagne
N° d'immatriculation au registre du commerce :
HRB 18384
Tribunal d'instance (Amtsgericht)
Frankfurt-sur-le-Main, Allemagne
N° d'immatriculation au registre du commerce :
HRB 12394
N° d'identification TVA : DE 113891176
N° d'identification fiscale : 040 250 56973

Merci de noter que le trait d'union entre le MA et Quotation est celui de dessous de ligne (tiret du bas _) et non celui sur la ligne -)

Président du conseil de surveillance
Jochen Flasbarth, Secrétaire d'État

Votre offre devra nous être soumise en **deux e-mails séparés** :

Directoire
Thorsten Schäfer-Gümbel
(Président du directoire)
Ingrid-Gabriela Hoven
(Vice-présidente du directoire)
Anna Sophie Herken

Un 1^{er} e-mail contenant votre offre technique et dossier administratif en un seul fichier pdf, intitulé en **objet** :
83471319_Offre Technique et Dossier Administratif_Nom de votre société.pdf

Commerzbank AG Frankfurt am Main
BIC (SWIFT): COBADEFFXXX
IBAN: DE45 5004 0000 0588 9555 00

Le dossier administratif doit contenir les documents suivants :

- Les statuts ;
- Le justificatif d'inscription au registre de commerce « modèle 7 ou modèle J » datant de moins de 3 mois (point 12 du schéma d'évaluation de l'aptitude des soumissionnaires) ;
- L'attestation du chiffre d'affaires déclaré des 3 dernières années « modèle AAC241B-16I » délivrée par la DGI (point 14 du schéma d'évaluation de l'aptitude des soumissionnaires) ;
- L'attestation des salariés déclarés « Réf : 212-3-45 » délivrée par la CNSS (point 15 du schéma d'évaluation de l'aptitude des soumissionnaires) ;
- Les attestations de référence d'un volume minimum de 100 000,00 dirhams, d'au moins 02 projets de référence dans le domaine d'ingénierie et de mise en œuvre des formations de courte durée et d'au moins 02 projets de référence au Maroc au cours des 3 dernières années (points 19/20/21 du schéma d'évaluation de l'aptitude des soumissionnaires) ;
- Déclaration d'éligibilité et d'aptitude remplie cachetée et signée par le soumissionnaire.

ET

Un 2^{ème} e-mail contenant votre offre financière signée et cachetée avec l'entête de votre société, intitulé en **objet** :

83471319_Offre Financière_ Nom de votre société.pdf

Veillez noter que **les offres techniques et dossiers administratifs d'une taille supérieure à 30 Mo** ne peuvent pas être reçues par e-mail. Si votre offre atteint ou dépasse cette taille, nous vous remercions de l'envoyer :

- ✓ Soit via **Filetransfer** (<https://filetransfer.giz.de>) en mentionnant le code de téléchargement dans votre e-mail de soumission. Pour des raisons de sécurité, seules les offres envoyées via **Filetransfer** seront acceptées. Les offres envoyées via d'autres outils de partage de données seront rejetées.

Ou

- ✓ Sur **deux/plusieurs e-mails différents**.

Pour ce faire nous vous prions de mentionner dans l'objet de l'e-mail le N° de consultation avec offre technique 1^{ère} partie puis sur un autre e-mail offre technique 2^{ème} partie etc.

Ex : AO N° **83471319** offre technique et dossier administratif 1^{ère} partie

Ex : AO N° **83471319** offre technique et dossier administratif 2^{ème} partie

- **Toute offre ne respectant pas strictement les directives ci-dessus concernant la composition de l'offre, l'intitulé en objet des e-mails, ou envoyée à une autre adresse mail, ou envoyée sous un autre format ne sera pas acceptée.**
- **Le soumissionnaire doit proposer un seul CV pour chaque profil demandé conformément aux Tdrs et au schéma d'évaluation de la partie technique des offres.**
- **Aucune description de l'équipe d'appui (backstopping) n'est requise. Si le soumissionnaire propose une équipe d'appui dans la note méthodologique, celle-ci ne fera pas l'objet d'évaluation. Elle ne doit pas figurer dans l'offre financière. Les CV de cette équipe ne**

doivent être fournis que si requis au niveau des Tdrs et schéma d'évaluation de la partie technique des offres.

- Tout CV additionnel non demandé dans les TdRs constituera un motif de rejet de l'offre du soumissionnaire.
- Quand il s'agit d'un pool d'experts, le nombre minimum / maximum d'experts demandé doit être respecté (Optionnel si le pool est demandé dans les TdRs) »

Des questions techniques, de procédure ou commerciales relatives à cette consultation, sont à adresser uniquement sous forme écrite seulement à l'adresse mail suivante : **MA_Quotation@giz.de** , avec la mention obligatoire « **83471319_Demande de complément d'information** » dans la rubrique objet de l'e-mail, ce au plus tard le 21/08/2024.

Les offres reçues seront évaluées par la GIZ en fonction de leur contenu technique (voir tableau d'évaluation technique, en annexe) et de leur prix.

Les soumissionnaires seront notés en premier sur la qualité de leurs offres techniques. Seuls les soumissionnaires qui recevront un pourcentage de 50% ou plus / 100% pour leurs offres techniques seront considérés pour le dépouillement des offres financières.

Les offres financières ne seront consultées que lorsque l'évaluation technique est terminée. Les évaluateurs n'auront pas accès aux propositions financières avant la fin de l'évaluation technique.

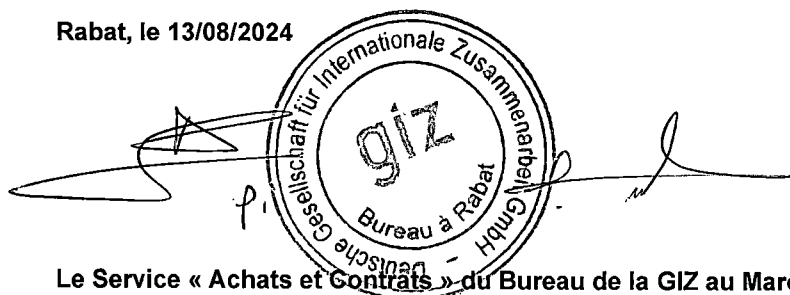
Le soumissionnaire retenu sera notifié et les autres soumissionnaires recevront un e-mail de regret.

Veillez noter que :

- (a) les dépenses afférentes à la mise au point des propositions ne constituent pas un coût direct de la soumission et à ce titre, ne sont pas remboursables ;
- (b) la GIZ-Maroc n'est pas tenue d'accepter l'une des quelconques propositions qui auront été soumises ;
- (c) l'offre doit respecter les conditions générales du contrat (« AVB local », en annexe). En cas d'attribution du marché, celles-ci deviendront partie intégrante du contrat. Les conditions générales du soumissionnaire ne sont pas applicables.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Rabat, le 13/08/2024



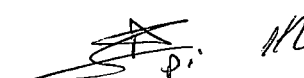
Le Service « Achats et Contrats » du Bureau de la GIZ au Maroc



Annexe :

Dossier d'Appel d'Offres

1. Conventions particulières
2. Conditions générales
3. Termes de référence
4. Schéma d'évaluation de l'aptitude des soumissionnaires
5. Déclaration d'éligibilité et d'aptitude
6. Schéma d'évaluation technique

Handwritten signature and initials, including a stylized 'M' and a signature that appears to be 'P.'.

**Annexe 1 :
Conventions Particulières**

N° du contrat : 83471319
Projet : PEJ III
N° du projet : 20.2076.6-001.00
Nom du contractant :

**Coopération allemande au développement
Bureau de la GIZ au Maroc**

29, Rue d'Alger
10 001, Rabat, Maroc
Adresse postale : BP 433, 10 020, Rabat R.P. Maroc
T +212 537 20 45 17/18
F +212 537 20 45 19
E giz-maroc@giz.de
I www.giz.de/maroc

Votre référence :
Notre référence :

1. Termes de référence

Les termes de référence de la mission (TdR), annexe 4, font partie intégrante de ce contrat.

2. Facturation et paiement

Le paiement est échu selon les dispositions de Art. 3.3.1 des conditions générales. La facture doit être soumise en bonne et due forme accompagnée des justificatifs suivants :

- L'attestation de réception des prestations signée par le chef de la mission
- Time sheet signée par le chef de la mission (les time sheets doivent refléter exactement l'activité du contractant)

Le projet s'engage à fournir une attestation d'exonération de TVA. Pour l'obtenir, le Bureau d'études fournira une facture pro forma sur le montant total en MAD et en Hors Taxe sur la Valeur Ajoutée (HTVA). L'ensemble des retenues seront appliquées conformément aux obligations légales marocaines.

Deutsche Gesellschaft für
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Sièges de la société :
Bonn et Eschborn, Allemagne

Friedrich-Ebert-Allee 32 + 36
53113 Bonn, Allemagne
T +49 228 44 60-0
F +49 228 44 60-17 66

Dag-Hammarskjöld-Weg 1 - 5
65760 Eschborn, Allemagne
T +49 61 96 79-0
F +49 61 96 79-11 15

E info@giz.de
I www.giz.de

Tribunal d'instance (Amtsgericht)
Bonn, Allemagne
N° d'immatriculation au registre du commerce :
HRB 18384
Tribunal d'instance (Amtsgericht)
Frankfurt-sur-le-Main, Allemagne
N° d'immatriculation au registre du commerce :
HRB 12394
N° d'identification TVA : DE 113891176
N° d'identification fiscale : 040 250 56973

Président du conseil de surveillance
Jochen Flasbarth, Secrétaire d'État

Directoire
Thorsten Schäfer-Gümbel
(Président du directoire)
Ingrid-Gabriela Hoven
(Vice-présidente du directoire)
Anna Sophie Herken

Commerzbank AG Frankfurt am Main
BIC (SWIFT): COBADEFFXXX
IBAN: DE45 5004 0000 0588 9555 00

Conditions générales (conditions générales locales) relatives à la fourniture de services et d'ouvrages pour le compte de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH au Maroc

1. Règles générales applicables à la fourniture de prestations

1.1. Droit applicable et juridiction compétente

Le droit applicable au contrat est le droit du Maroc. Les conditions générales d'affaires ou de paiement du contractant ne sont pas applicables. La juridiction compétente est celle du Tribunal de première instance à Rabat. La GIZ peut également assigner le contractant auprès du tribunal compétent pour le domicile et/ou le siège du contractant ou le lieu de résidence habituel du contractant.

1.2 Forme

Sauf dispositions contraires des parties au contrat et à moins que des prescriptions légales ne prévoient une forme plus stricte, le contrat et les modifications ou avenants au contrat ainsi que toutes les communications importantes requièrent la forme écrite.

1.3 Qualité des prestations

Les prestations à fournir doivent être conformes à l'état et aux règles reconnus de la science et de la technique de même qu'au cahier des charges. Elles doivent être d'une excellente qualité.

1.4 Conditions d'ensemble et durabilité

1.4.1 Respect de la législation

Lors de l'exécution de ses prestations, le contractant doit respecter toutes les dispositions légales, réglementaires et administratives pertinentes, y compris les prescriptions fiscales.

1.4.2 Normes environnementales et sociales, droits humains

Le contractant réalise ses prestations dans le respect du droit environnemental national et international en vigueur, minimise les émissions de gaz à effet de serre et évite toute action susceptible d'accroître la vulnérabilité de la population et/ou des écosystèmes.

Le respect des droits humains, la protection de l'enfance, la prévention des actes de violence, d'exploitation et d'abus de quelque nature que ce soit, l'absence de toute discrimination, notamment fondée sur l'origine, l'appartenance ethnique, la religion, l'âge, l'identité de genre, l'orientation sexuelle ou le handicap, ainsi que la promotion de l'égalité de droits pour tous les genres doivent être garantis par le contractant lors de l'exécution de ses prestations conformément aux normes internationales et aux traités multilatéraux, notamment les accords internationaux relatifs aux droits humains.

Le contractant prend des mesures appropriées en vue de prévenir le harcèlement sexuel dans le cadre professionnel et s'abstient de toute incitation à la violence ou à la haine ainsi que de toute discrimination sans justification objective envers des personnes ou groupes de personnes.

1.4.3 Normes en matière de travail

Dans le cadre de l'exécution du marché, le contractant est tenu de respecter les principes et droits fondamentaux au travail énoncés dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) du 18/06/1998 (liberté d'association, droit de négociation collective, élimination de toutes formes de travail forcé ou obligatoire, abolition effective du travail des enfants et élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession).

Le contractant est en particulier tenu, dans le cadre de l'exécution du marché, de respecter les directives par lesquelles les conventions fondamentales de l'OIT (conventions n° 29, n° 87, n° 98, n° 100, n° 105, n° 111, n° 138 et n° 182) ont été transposées dans le droit du Maroc. Si le Maroc n'a pas ratifié ou n'a pas transposé dans le droit national une ou plusieurs de ces normes fondamentales, le contractant doit respecter les directives du Maroc qui poursuivent la même finalité que les normes fondamentales de l'OIT.

1.4.4 Prévention des résultats négatifs non intentionnels dans le cadre de l'exécution du contrat

Le contractant est tenu de fournir ses prestations en s'efforçant, par la mise en œuvre de mesures d'atténuation clairement imputables, d'éviter ou de minimiser les résultats négatifs non intentionnels sur l'environnement, la protection du climat, l'adaptation au changement climatique, les droits humains, les contextes fragiles ou marqués par les conflits et la violence, et l'égalité de genre. En parallèle, le contractant s'engage à exploiter au maximum les potentiels de promotion de l'égalité de genre.

1.4.5 Conséquences en cas de manquements

Si le contractant manque à l'une des obligations mentionnées au point 1.4 et que la GIZ résilie le contrat pour cette raison, la résiliation sera imputable au contractant.

1.5 Intégrité

1.5.1 Conflit d'intérêts

Le contractant s'interdit d'entrer dans tout conflit d'intérêts en rapport avec le contrat. Un conflit d'intérêts peut notamment résulter d'intérêts économiques, d'affinités politiques ou d'attaches nationales, de relations familiales ou amicales ou d'autres liens ou intérêts. Le contractant s'engage en particulier :

- à ne pas accepter de la part de tiers de rémunération supplémentaire en rapport avec le marché ;
- sauf accord préalable de la GIZ, à ne pas accepter, pendant la durée du contrat, d'autres missions susceptibles de le mettre en situation de conflit d'intérêts en raison de la nature même de la mission ou de ses liens personnels ou professionnels avec un tiers ;
- sauf autorisation écrite préalable avec signature de la GIZ, à ne pas conclure de contrats en lien avec le marché avec

des personnes physiques ou morales avec lesquelles il entretient des relations personnelles ou professionnelles.

Le contractant s'engage à informer sans délai la GIZ de tout élément constituant un conflit d'intérêts ou susceptible d'engendrer un conflit d'intérêts et à convenir avec elle de ce qu'il y a lieu de faire. Si les parties ne peuvent se mettre d'accord et que la GIZ résilie le contrat, cette résiliation sera imputable au contractant.

1.5.2 Code d'intégrité

Le contractant s'interdit, que ce soit de manière directe ou par le biais de tiers, d'offrir, de consentir, d'accepter ou de chercher à obtenir, pour lui-même ou pour des tiers, des présents ou des avantages dans le cadre de l'attribution et/ou de l'exécution du contrat. Cette disposition s'applique également aux primes de célérité.

Le contractant s'interdit de passer avec une ou plusieurs autres entreprises des ententes entravant la concurrence.

Toute forme de corruption est à proscrire. Le contractant s'engage à prendre des mesures appropriées et adaptées en vue de prévenir et de lutter contre la corruption. Il est tenu, en outre, de signaler sans délai au système de signalement de la GIZ les cas confirmés ainsi que les cas fortement suspects de corruption et/ou de délits d'atteinte aux biens, tels que la fraude, le détournement frauduleux ou l'abus de confiance, en rapport avec l'exécution du marché. Le système de signalement est accessible via le [portail de signalement](#), le-la conseiller-ère en matière d'intégrité de la GIZ via integrity-mailbox@giz.de, ou le médiateur externe via ombudsmann@ra-js.de => www.giz.de/en • [About GIZ](#) • [Compliance](#) • [Whistleblowing](#).

1.5.3 Conséquences en cas de manquements

Si le contractant passe outre l'une des interdictions ou obligations citées au point 1.5 et que la GIZ résilie le contrat pour cette raison, la résiliation sera imputable au contractant. Dans le cas de violation d'une des obligations résultant des dispositions stipulées au point 1.5, la GIZ peut, dans la mesure où cela est approprié, exclure le contractant pour une durée déterminée d'appels d'offres futurs.

1.6 Confidentialité

Le contractant est tenu de garder confidentielles, pendant et après la durée du contrat, toutes les données et autres informations en rapport avec le marché (documents qui lui ont été transmis ou informations échangées avec lui, par exemple), dont lui et ses collaborateurs-rice-s auront eu connaissance lors de l'exécution du marché. Cette disposition s'applique également lorsque ces documents ou informations n'ont pas été expressément signalés comme secrets ou confidentiels.

Le contractant n'est pas autorisé à divulguer à des tiers des documents et résultats de travail de quelque nature que ce soit, en particulier des rapports, à moins que la GIZ ne lui ait préalablement signifié son accord par écrit. Le commettant/client de la GIZ fait également partie des tiers au sens de la présente disposition. Le contractant ne doit pas non plus utiliser ces données et informations à des fins personnelles.

1.7 Autorisation de publication par la GIZ

Toute publication sur l'activité du contractant dans le cadre du projet requiert l'autorisation préalable de la GIZ sous forme

écrite avec signature. Une description succincte du marché et du cadre d'activité du contractant à des fins de relations publiques n'est cependant pas soumise à cette procédure d'autorisation préalable. La description succincte consiste à indiquer l'objet du marché et ses principaux résultats. Le contractant doit, dans tous les cas, exprimer sous une forme appropriée qu'il effectue sa mission pour le compte de la GIZ et mentionner le commettant/client de la GIZ et, le cas échéant, d'autres financeurs.

1.8 Prise en compte de la charte graphique de la GIZ

Lors de la conception de matériels relatifs au marché destinés à des tiers (p. ex. cartes de visite, papiers à en-tête, courriels, publications, présentations), il y a lieu de tenir compte des instructions de la GIZ. La conception doit, en outre, faire l'objet d'une concertation avec la GIZ et l'institution partenaire responsable.

1.9 Droits de jouissance/documents sur les résultats de la mission

1.9.1 Principe

Sauf stipulation contraire dans les documents contractuels, le contractant concède à la GIZ l'intégralité des droits transférables de protection et de propriété sur ses résultats de travail. Si les résultats de travail sont protégés par des droits d'auteur ou par d'autres droits de protection non transférables, le contractant concède à la GIZ un droit d'usage irrévocable et exclusif, illimité quant à la durée, au contenu et au lieu, sur l'ensemble des résultats de travail ; ce droit d'usage inclut une exploitation commerciale, même hors du cadre de l'action concernée. En outre, l'auteur renonce expressément à son droit à la mention de son nom.

1.9.2 Résultats de travail

Les résultats de travail mentionnés au point 1.9.1 comprennent tous les biens corporels et incorporels créés ou acquis dans le contexte de l'exécution du contrat, en particulier les études, avant-projets, matériels de documentation, articles, informations, illustrations, dessins et croquis, calculs, plans, photographies, matériels, films négatifs, fichiers image et autres représentations figuratives. Les résultats de travail comprennent également les programmes informatiques que le contractant élabore, adapte, acquiert ou met à disposition dans le cadre de l'exécution du contrat.

1.9.3 Portée des droits d'usage

Les droits d'usage concédés à la GIZ comprennent un droit d'exploitation des résultats de travail, illimité quant à la durée, au contenu et au lieu. La GIZ est en outre autorisée à transférer à des tiers les droits d'usage qui lui ont été concédés ou à concéder à des tiers des droits d'usage simples.

1.9.4 Absence de droit de tiers

Le contractant garantit que les résultats de travail sont exempts de droits de propriété intellectuelle ou d'autres droits de tiers susceptibles de restreindre l'exploitation telle qu'elle est décrite au point 1.9.3. Le contractant libère la GIZ de toute prétention que des tiers pourraient faire valoir du fait de l'octroi ou de l'exercice des droits d'usage visés au point 3.1, et l'indemnise de tous les frais engagés pour la défense de ces droits.

1.9.5 Indemnisation

La rémunération contractuelle convenue couvre également la concession des droits d'usage.

1.10 Protection des données

Dans le cadre du marché, la GIZ traite les données à caractère personnel uniquement dans le respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne et d'autres dispositions applicables en matière de protection des données. Ces données sont enregistrées et traitées par la GIZ dans la mesure où cela est nécessaire pour l'exécution du contrat. Le contractant a le droit de consulter, effacer ou rectifier ces données et peut s'adresser à la GIZ (datenschutzbeauftragter@giz.de) ou aux autorités publiques compétentes pour faire respecter ses droits.

Le contractant respecte les dispositions applicables en matière de protection des données et exige leur respect de la part de ses collaborateurs.

Le contractant garantit que les données transmises à la GIZ sont traitées de manière conforme aux directives en vigueur en matière de protection des données et qu'elles sont libres de droits de tiers susceptibles de s'opposer à l'utilisation de ces données dans le cadre du contrat. Le contractant libère la GIZ de toute réclamation pour violation des règles relatives à la protection des données et lui rembourse tous les frais occasionnés dans ce contexte par des mesures de défense juridique ou du fait de sanctions imposées par des organismes publics.

Dans la mesure où le droit applicable en matière de protection des données contient des principes spécifiques s'appliquant obligatoirement à la fourniture des prestations (p. ex. le respect de la mise en œuvre d'exigences techniques destinées à assurer la protection des données dès la conception technique et par défaut), le contractant accordera une importance particulière à la mise en œuvre pratique de ces principes.

Dans la mesure où le contractant traite pour la GIZ des données à caractère personnel au sens de l'art. 28 du RGPD, ce traitement s'effectue sur la base d'un accord *ad hoc*.

1.11 Lutte contre le financement du terrorisme et respect des embargos

Le contractant ne met à la disposition de tiers figurant sur une liste de sanctions des Nations unies et/ou de l'Union européenne aucun moyen financier ni d'autres ressources économiques, ni de manière directe ni de manière indirecte.

Le contractant n'est autorisé, dans le cadre de l'exécution du contrat, à nouer et/ou à entretenir des relations contractuelles ou des relations d'affaires qu'avec des tiers fiables qui ne sont pas frappés d'une interdiction légale de nouer de telles relations.

Il respecte en outre, dans le cadre de l'exécution du contrat, les embargos et autres restrictions commerciales imposées par les Nations unies, l'Union européenne ou la République fédérale d'Allemagne.

Le contractant informe la GIZ immédiatement et de sa propre initiative de toute inscription du contractant, d'un membre de ses organes de direction, de ses organes d'administration, de ses associés et/ou de son personnel sur une liste de sanctions des Nations unies ou de l'Union européenne. La même disposition s'applique lorsque le contractant prend connaissance d'un événement conduisant à l'inscription sur une telle liste.

Le contractant informe la GIZ immédiatement et de sa propre initiative de la violation de l'une des dispositions du présent point 1.11. Les droits de la GIZ stipulés aux points 5 et 6 restent inchangés.

1.12 Respect des accords concernant le projet

Le contractant s'engage à respecter les accords de droit international conclus entre la République fédérale d'Allemagne et le pays d'intervention ainsi que, le cas échéant, la convention d'exécution signée pour le projet entre la structure de mise en œuvre du projet et la GIZ.

2. Fourniture de prestations par le contractant

2.1 Déploiement d'expert-e-s

Le contractant garantit que lui-même et, le cas échéant, les expert-e-s qu'il met en place possèdent les qualifications personnelles et professionnelles requises pour mener à bien les tâches qui leur incombent.

Le contractant s'assure que les expert-e-s auquel-le-s il fait appel respectent les dispositions pertinentes du contrat.

2.2 Mesures de protection, état de santé requis et assurances nécessaires

Il incombe au contractant de s'assurer que lui-même et les expert-e-s auquel-le-s il fait appel ont l'état de santé requis pour le pays d'intervention. Il doit notamment veiller à ce que les vaccinations nécessaires soient effectuées. Il doit contracter les assurances nécessaires avec une couverture suffisante (en particulier les assurances maladie, accident et rapatriement). À la demande de la GIZ, le contractant doit apporter la preuve qu'il a respecté ses obligations en la matière.

Toute responsabilité de la GIZ au titre des dommages matériels, de la maladie, des dommages corporels ou du décès du contractant ou de ses collaborateurs affecté-e-s au projet, ou des conséquences afférentes est exclue.

2.3 Coopération avec d'autres institutions

Le contractant et les expert-e-s qu'il déploie s'engagent à coopérer avec la représentation diplomatique allemande à l'étranger, avec les experts-e-s travaillant dans le pays d'intervention et avec les représentant-e-s de la République fédérale d'Allemagne en mission dans le pays d'intervention, de même qu'avec les représentant-e-s et expert-e-s d'organisations multilatérales ou autres, dans la mesure où cela présente un intérêt pour l'exécution des prestations.

2.4 Force majeure

Un cas dit de « force majeure » est un événement inéluctable (catastrophe naturelle, apparition de maladies ou d'épidémies, troubles civils graves, guerre ou actes de terrorisme, par exemple), qui est imprévisible malgré le discernement et l'expérience, qui ne peut être empêché ou neutralisé en déployant des moyens économiquement acceptables et la plus grande diligence et qui empêche une des parties d'exécuter les prestations contractuelles. Dans la mesure où un événement provient de la sphère de l'une des parties, il ne constitue pas un cas de force majeure.

En cas de force majeure, les obligations contractuelles, dans la mesure où elles sont affectées par l'événement concerné, sont suspendues aussi longtemps que persiste l'impossibilité d'exécution due à cette situation, à condition que l'une des parties en informe l'autre sans retard fautif après la survenance de la force majeure. Dans ce cas, le contractant est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour réduire autant que possible les frais causés par la force majeure et de les documenter.

Si la fourniture des prestations est définitivement impossible pour cause de force majeure ou si l'événement de force majeure dure plus de trois mois, les deux parties contractantes ont le droit de résilier le contrat sans autre préavis. Le droit de la GIZ à résilier le contrat en vertu du point 10 n'en est pas affecté.

En cas d'interruption ou de résiliation pour cause de force majeure, les prestations fournies ainsi que tous les frais prouvés, nécessaires et inévitables du contractant sont à facturer aux prix du contrat. La GIZ peut refuser de rembourser les frais conformément à la présente disposition si le contractant prouve ou documente ses dépenses et les mesures qu'il a prises pour les réduire de manière insuffisante ou s'il tarde à le faire sans motif valable. Le remboursement des frais engagés après deux mois à compter du début de l'interruption est exclu.

Si, avec l'accord de la GIZ, l'activité est poursuivie dans un lieu autre que le lieu d'intervention pour cause de force majeure, le taux d'honoraires convenu par contrat continue d'être payé. Les autres postes de rémunération continuent d'être payés à hauteur du montant convenu au contrat pendant trois mois maximum dans la mesure où les coûts ne sont pas évités ou ne sont pas évitables ou que les ressources ne sont pas utilisées à d'autres fins.

2.5 Obligations de rapports et d'information

2.5.1 Obligation de rapports

Le contractant soumet dans les délais à la GIZ les rapports dont la nature et la périodicité de remise sont précisés dans les documents contractuels, et ce dans la langue, la forme et au format prescrits. Sauf stipulation contraire du contrat, le contractant rédige les rapports en anglais et les envoie à la GIZ par voie électronique (dans un format compatible avec MS Word et au format PDF).

Les frais afférents à la rédaction des rapports doivent être intégrés aux tarifs d'honoraires des expert-e-s ; ils ne sont pas remboursés séparément.

2.5.2 Obligation pour le contractant d'informer la GIZ de l'avancement du marché

La GIZ peut à tout moment vérifier l'état d'avancement et les résultats de l'exécution du marché, ce qui inclut la comptabilité afférente au projet et les comptes spéciaux ouverts pour le projet. Le contractant est tenu de mettre à sa disposition les documents nécessaires et de lui communiquer les renseignements requis. À la demande de la GIZ, le contractant doit renseigner d'autres entités ou des personnes ou organisations mandatées par la GIZ et permettre les contrôles demandés. Dans le cas d'un tel contrôle, le contractant s'engage à coopérer de façon adéquate.

2.7 Conservation de documents se rapportant au marché

Les documents et résultats de travail, y compris les documents financiers, se rapportant au marché doivent être conservés par le contractant pendant dix ans après réception du rapport final et/ou de l'ouvrage, et être remis à la GIZ pour consultation si celle-ci le demande.

2.8. Achats de matériels et équipements

Pour les achats de matériels et équipements stipulés au contrat, le contractant doit joindre, en plus des justificatifs requis en vertu du point 3.2.1, une attestation de remise des matériels et équipements au bénéficiaire désigné dans le contrat.

Le contractant ne peut passer de marchés de fournitures qu'à des fournisseurs spécialisés, fiables et compétents, en observant les règles de la concurrence et en tenant compte des impératifs de rentabilité économique. Il doit également s'assurer du respect des critères de transparence, d'égalité de traitement et de qualification des soumissionnaires. En règle générale, trois offres comparables doivent être sollicitées. Le contractant doit respecter les « Règles de la GIZ relatives à la remise au partenaire des biens d'équipement et à leur inventaire » : www.giz.de/en -> Doing business with GIZ -> Procurement and financing – GIZ as a public contracting authority -> Contracts for services and construction as well as development partnerships: Contract management, invoicing and accounting procedures et ici sous Annexes : Procurement of materials and equipment.

3. Rémunération et décomptes

3.1 Principes et éléments de la rémunération

Le prix indiqué dans le contrat représente le montant maximal exigible ; les coûts dépassant ce montant ne sont pas remboursés.

En plus du prix convenu au contrat, le contractant peut, le cas échéant, facturer la TVA au taux légal applicable.

La rémunération porte sur les postes de rémunération convenus dans le contrat. Les montants convenus correspondant à ces postes sont des montants maximaux.

Les rabais, escomptes, ristournes, allègements ou remboursements fiscaux de même que toutes les autres réductions de prix que le contractant parvient à obtenir, dans le cadre de l'exécution des prestations, sur des coûts remboursés par la GIZ doivent être mis à profit et répercutés sur la GIZ ou être défacturés du décompte.

3.1.1. Taux des honoraires

Les honoraires sont calculés sur la base de jours d'expert-e. Les jours d'expert-e sont des journées complètes durant lesquelles le contractant ou un-e ou plusieurs des expert-e-s auquel-le-s il fait appel réalisent des prestations pour la GIZ. Les journées uniquement consacrées aux voyages et déplacements ne constituent pas des jours d'expert-e.

Si le contrat le prévoit, il est également possible, dans certains cas, de calculer les honoraires sur la base d'heures d'expert-e. Les décomptes ne peuvent pas être effectués sur la base d'autres unités.

Le taux des honoraires du contractant ou des expert-e-s auquel-le-s il fait appel couvre l'ensemble des charges de personnel, charges accessoires comprises, les frais de communication, les coûts afférents à la rédaction des rapports ainsi que tous les frais généraux, le bénéfice, les intérêts, les risques, etc.

3.1.2 Frais de voyage et de mission

3.1.2.1 Frais de voyage par avion et autres frais de transport

Les frais de voyage en avion ou par d'autres moyens de transport sont remboursés à hauteur des montants convenus dans le contrat, généralement sous forme forfaitaire, et exceptionnellement contre production de justificatifs.

3.1.2.2 Indemnité journalière de subsistance

L'indemnité journalière couvre les frais de subsistance supplémentaires exposés par le contractant et/ou ses expert-e-s lors d'une mission de plus d'une journée qui se déroule en dehors de leur lieu de résidence permanent et/ou de leur siège.

3.1.2.3 Indemnité d'hébergement

L'indemnité d'hébergement couvre les frais exposés par le contractant et/ou ses expert-e-s pour leur hébergement lors d'une mission se déroulant en dehors de leur lieu de résidence permanent et/ou de leur siège social, pour autant qu'un tel hébergement soit nécessaire.

Ces indemnités sont versées dans la mesure où l'hébergement est rendu nécessaire du fait du contrat. Les nuitées correspondantes doivent être notées séparément sur le justificatif du temps travaillé.

3.1.2.4 Autres frais de voyage

Les autres frais de voyage induits par le contrat sont remboursés à hauteur du nombre et des quantités convenus dans le contrat, généralement sur une base forfaitaire, dans des cas exceptionnels contre production de justificatifs.

3.1.3 Autres frais

3.1.3.1 Sous-traitance

Dans les cas de sous-traitance, les frais effectivement exposés sont remboursés sur présentation de justificatifs à hauteur des montants convenus dans le contrat.

3.1.3.2 Poste de rémunération flexible

Si un poste de rémunération flexible est prévu dans le contrat, le contractant peut, jusqu'à concurrence de ce poste de rémunération flexible, dépasser les quantités convenues au contrat en tenant compte des prix unitaires et des bases de facturation stipulés dans le contrat. Le poste de rémunération flexible ne comprend que les coûts encourus au titre des postes de rémunération énumérés, pour autant qu'ils soient convenus au contrat.

Pour solliciter la rémunération flexible, il est nécessaire, avant que les frais concernés ne soient engagés, de recueillir l'accord sous forme écrite avec signature de la GIZ.

3.2 Conditions de paiement / facturation dans le cas de contrats de service

3.2.1 Établissement des factures

En règle générale, les paiements ne sont effectués que sur présentation des justificatifs correspondants. Le contractant doit fournir l'original de tous les justificatifs demandés.

3.2.2 Justificatifs du temps travaillé

Le décompte des honoraires, des frais occasionnés par le contrat dans le pays d'intervention ainsi que des éventuelles indemnités journalières et d'hébergement en lien avec le

contrat est effectué sur la base d'un justificatif du temps travaillé sur lequel le contractant reporte les jours d'expert-e effectués.

3.2.3. Décompte final et paiement pour solde de tout compte

Le contractant est tenu de soumettre sa facture finale immédiatement, en tout état de cause six semaines au plus tard après expiration de la durée d'intervention convenue dans le contrat. La facture finale peut, après achèvement des prestations, être présentée avant la fin convenue du contrat. Elle doit inclure toutes les sommes exigibles par le contractant, être vérifiable et contenir toutes les mentions nécessaires (et accompagnée de tous les justificatifs requis). Le paiement pour solde de tout compte intervient après remise d'une facture finale en bonne et due forme et après l'exécution par le contractant de l'ensemble des obligations lui incombant en vertu du contrat.

Les montants qui ont été payés en trop par la GIZ lui sont remboursés par le contractant dès facturation.

Si une avance a été versée et si, malgré une relance de la GIZ, le contractant ne présente pas sa facture finale dans un délai de 15 jours, il devra procéder au remboursement de l'avance.

3.3 Conditions de paiement / facturation dans le cas de contrats relatifs à la fourniture d'ouvrages

Dans le cas de contrats relatifs à la fourniture d'ouvrages, les dispositions prévues au point 3.2 s'appliquent dans les conditions suivantes :

3.3.1 Droit à rémunération

La facture finale doit être présentée immédiatement, en tout état de cause six semaines au plus tard après réception de l'ouvrage. Elle doit inclure toutes les sommes exigibles par le contractant, être vérifiable et contenir toutes les mentions nécessaires (et accompagnée de tous les justificatifs requis).

Le paiement de la rémunération est échu après réception des prestations et après réception de la facture finale comportant toutes les mentions nécessaires (et accompagnée de tous les justificatifs requis). La GIZ effectue le règlement au plus tard 30 jours après la date d'échéance des créances dûment justifiées.

3.3.2 Retenue de garantie

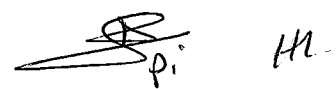
Si le versement d'acomptes a été convenu dans le contrat, une retenue de 10 % sera prélevée sur les montants facturés (TVA comprise) conformément aux termes du contrat. La retenue de garantie ne sera pas versée dans un premier temps. Elle peut être remplacée par la constitution d'une sûreté. La retenue de garantie est libérée après réception de l'ensemble de la prestation.

3.3.3 Réception

La réception est effectuée sous forme écrite avec signature.

Les droits à garantie de la GIZ au titre de défauts apparents au moment de la réception restent intacts, même si la GIZ ne s'est pas réservée, lors de la réception, le droit de les invoquer.

4. Avenants au contrat



Les parties au contrat peuvent convenir d'adaptations au contrat portant sur le contenu des prestations, leur durée d'exécution et la rémunération convenue.

Tous les changements qui exigent de modifier le cadre estimatif détaillé, le remplacement d'expert-e-s et toutes autres modifications essentielles du contrat sont convenus entre les parties par le biais d'un avenant au contrat sous forme écrite avec signature. Les changements exigeant de modifier le cadre estimatif détaillé concernent, par exemple, les modifications apportées à la durée d'exécution des prestations, l'élargissement du contenu des prestations, les ajustements des besoins en personnel et/ou les modifications de la rémunération.

5. Réparation, interruption et résiliation

5.1 Réparation

La GIZ peut exiger qu'il soit remédié à tout défaut constaté dans les prestations du contractant ; cette demande de réparation n'est pas une condition préalable à l'exercice d'autres droits.

5.2 Interruption

La GIZ peut ordonner à tout moment une interruption totale ou partielle de l'activité, pour des raisons politiques, par exemple. Dans ce cas, le contractant doit prendre toutes les mesures nécessaires pour réduire ses coûts autant que possible.

Si l'interruption dure plus de trois mois, le contractant peut résilier le contrat.

En cas d'interruption ou de résiliation, les prestations effectivement exécutées jusqu'à ce moment-là ainsi que tous les frais nécessaires et prouvés engagés par le contractant jusqu'à la fin de l'interruption sont à facturer aux prix du contrat. Tout autre droit est nul et non avenue.

5.3 Résiliation

La GIZ peut à tout moment, sans autre préavis et sans demande préalable de réparation des défauts, résilier le contrat dans sa totalité, pour certaines parties de prestations ou relativement à certains expert-e-s.

5.3.1 Résiliation pour un motif non imputable au contractant

Si la GIZ résilie le contrat pour un motif non imputable au contractant, ce dernier est en droit d'exiger la rémunération convenue, déduction faite cependant des dépenses qu'il a ou aurait pu économiser ainsi que des sommes qu'il perçoit grâce à une autre affectation des ressources concernées ou qu'il omet délibérément de percevoir. Les honoraires, de même que les salaires et les coûts salariaux indirects, sont réputés pouvoir être économisés s'ils sont dus pour des périodes qui se situent au-delà de 60 jours à compter de la réception de l'avis de résiliation.

La charge de la preuve dans le cas d'exceptions incombe au contractant.

5.3.2 Résiliation pour un motif imputable au contractant

Si la GIZ résilie le contrat pour un motif imputable au contractant, seules les prestations déjà fournies, dans la mesure où elles sont utilisables par la GIZ, sont rémunérées aux prix contractuels ou, sur la base des prix contractuels, au prorata des parties de prestations fournies par rapport à

l'ensemble des prestations prévues au contrat. Les prestations non utilisables sont restituées au contractant à ses frais. Dans la mesure où la fourniture de services figure parmi les prestations contractuelles, les services prestés conformément au contrat jusqu'au moment de la résiliation sont considérés comme prestations utilisables. En aucun cas le contractant ne peut faire valoir de prétention excédant la somme contractuelle.

6. Responsabilité, pénalités contractuelles et retard

6.1 Responsabilité

Le contractant est responsable conformément aux dispositions légales. En outre, la GIZ est en droit de faire valoir des dommages occasionnés au bénéficiaire de la prestation du fait du non-respect de ses obligations contractuelles par le contractant.

6.2 Pénalités contractuelles

En cas de violation d'une des obligations résultant des dispositions stipulées aux points 1.4.2 (Normes environnementales et sociales, droits humains), 1.4.3 (Normes en matière de travail) et 1.5 (Intégrité), le contractant est tenu de payer pour chaque manquement une pénalité d'un montant de 25 000 euros. Si l'avantage en nature procuré est supérieur à ce montant de 25 000 euros, la pénalité dont le contractant est redevable s'élève au montant de l'avantage retiré. Cela n'affecte pas le droit de la GIZ de solliciter d'autres dommages-intérêts. La pénalité contractuelle sera cependant déduite de ces dommages-intérêts.

6.3 Retards dans la fourniture d'ouvrages

Si, pour un ouvrage dont la fourniture a été convenue, le contractant ne respecte pas les échéances et délais convenus et ne fournit pas non plus l'ouvrage dans le délai de grâce que lui a fixé la GIZ, celle-ci est en droit, à compter de la date d'expiration du délai de grâce et pour chaque semaine entamée de dépassement de ce délai, d'exiger une pénalité de retard équivalant à 0,5 % du montant de la rémunération, jusqu'à concurrence toutefois d'un maximum de 8 % au total du montant de la rémunération.

7. Dispositions finales

7.1 Interdiction de cession de droits par le contractant

Le contractant ne peut céder de droits résultant du contrat qu'avec l'accord préalable de la GIZ, donné sous forme écrite avec signature.

7.2 Nullité partielle

Si une des dispositions du contrat est frappée de nullité ou s'avère irréalisable, cela n'affectera pas la validité des autres dispositions, qui restent inchangées. La clause invalide ou irréalisable sera remplacée par la disposition valide et réalisable dont les effets se rapprochent le plus du but économique poursuivi par les parties au contrat avec la clause frappée de nullité ou devenue irréalisable. Cette disposition s'applique *mutatis mutandis* si le contrat présente des lacunes.

 p: HR

Terms of reference (ToRs) pour les achats de services d'une valeur inférieure au seuil de l'UE

Numéro du projet :

2020.2076.6-001.00

Mission :

Mise en place des formations de courte durée - Région Béni Mellal
Khénifra

Sommaire

0. Liste d'abréviations	2
1. Contexte	3
2. Mission du consultant	6
2.1. Activités à réaliser	5
2.3. Plan prévisionnel et livrables	7
3. Durée, lieu de la mission, organisation et chronogramme	11
3.1. Durée de la mission	11
3.2. Lieu de la mission	11
3.3. Organisation de la mission.....	11
4. Concept	24
4.1. Conception technique et méthodologique :	12
4.2. Gestion de projet par le contractant	15
4.3. Concept de mise en place du personnel.....	15
5. Exigences en matière d'établissement des coûts	26
5.1. Affectation du personnel	31
5.2. Voyage	20
5.3. Ateliers, formations initiales et continues.....	21
6. Exigences relatives au format de l'offre	21
7. Respect de l'équité	21
8. Confidentialité	22
9. Exigences en matière de protection des données.....	23
10. Annexes	23
Annexe 1 : Grille des frais de la GIZ.....	23



HL

Prestation objet de l'appel d'offres :

Numéro de contrat :

0. Liste d'abréviations

ANAPEC	Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences
AVB	Conditions générales relatives à la fourniture de services et d'ouvrages pour la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
BMZ	Ministère Fédéral pour la Coopération Économique et le Développement
CPE	Comité Provincial de l'Emploi
DAP	Directeur.ice Agence Provinciale (ANAPEC)
DAR	Directeur.ice Agence Régionale (ANAPEC)
Dispositif	Dispositif de Promotion de l'Emploi des Jeunes en milieu rural
EOP	Espace d'Orientation Professionnelle
FC	Formation Courte de durée
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH
INDH	Initiative Nationale pour le Développement Humain
J/H	Jour/Homme, Jours/Hommes
MIEPEEC	Ministère de l'Inclusion Economique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences
PEJ	Promotion de l'Emploi des Jeunes en milieu rural
PNPE	Plan National de Promotion de l'Emploi
TdR	Termes de Références

Prestation objet de l'appel d'offres :

Numéro de contrat :

1. Contexte

Le Projet « Promotion de l'Emploi des Jeunes en Milieu Rural » (PEJ), mis en œuvre par la GIZ en partenariat avec le Ministère de l'Inclusion Economique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences (MIEPEEC) et l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC), vise à stabiliser et à déployer le dispositif intégré de promotion de l'emploi des jeunes en milieu rural développé sur la période 2015-2020 par la GIZ et ses partenaires institutionnels. Le Dispositif agit à la fois sur l'offre et la demande, ainsi que sur le fonctionnement du marché du travail et ce, conformément aux orientations stratégiques du Plan National de Promotion de l'Emploi (PNPE) 2017-2021 et du Plan de Développement de l'ANAPEC (2016-2020).

Le projet PEJ a développé et a mis en place pendant la première phase (2015-2017) un Dispositif intégré de promotion de l'emploi en faveur des jeunes issus du milieu rural en se basant sur : (1) la réalisation de stratégies locales de promotion de l'emploi élaborées par des acteurs publics, privés et associatifs, constitués en comité provincial, (2) le lancement de formations de courte durée adaptées au besoin local et (3) l'appui à la mise en place des «Espaces d'Orientation Professionnelle (EOP) » afin d'offrir des services d'appui à la recherche d'emploi et d'accompagnement pour l'auto-emploi.

Pour sa seconde phase (2018-2020), le projet a continué d'appuyer la mise en place et le développement du dispositif intégré de promotion de l'emploi pour le milieu rural, en s'orientant vers les principaux axes du projet, à savoir : (a) la diffusion des instruments locaux de promotion de l'emploi, (b) l'institutionnalisation des comités provinciaux de l'emploi et (c) l'appui à la mise en place d'un système multi-acteurs pour l'emploi.

Dans la troisième phase du projet (janvier 2021 à décembre 2024), le projet aura pour mission d'accompagner le Ministère de l'Inclusion Economique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences (MIEPEEC) et l'ANAPEC dans l'extension du dispositif à l'échelle nationale à travers les 4 domaines d'intervention suivants : (1) Perfectionnement des instruments, méthodes et mécanismes du Dispositif ; (2) Alignement organisationnel du MIEPEEC et de l'ANAPEC au Dispositif de promotion d'emploi rural ; (3) Établissement d'un système de développement des compétences et de transfert de bonnes pratiques ; (4) Amélioration des prérequis pour la mise à l'échelle du dispositif à partir du portage des provinces et régions.

Le projet obéit aux orientations stratégiques du Nouveau Modèle de Développement et il s'inscrit pleinement dans le cadre du plan d'action du MIEPEEC. Cela représente un besoin clair en conseil et en appui technique à la régionalisation de sa politique de l'emploi.

Le projet a pour objectif d'offrir tout l'appui technique nécessaire au ministère de l'Inclusion Economique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences (MIEPEEC) et l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC) pour qu'ils étendent l'approche de promotion de l'emploi en milieu rural dans le pays.

Analyse des problèmes et des potentiels

La croissance économique du Maroc engendre un nombre insuffisant d'emplois pour faire face à l'arrivée des jeunes générations sur le marché du travail et de l'emploi. De plus, ce capital humain est faiblement valorisé.

Pour faire face au défi de l'emploi, le ministère de l'Inclusion Economique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences (MIEPEEC) a élaboré en 2017 le Plan National de Promotion de l'Emploi (PNPE). Ce dernier a notamment pour « objectif de promouvoir l'emploi décent à travers une croissance riche en emplois productifs et de qualité, l'accroissement de la

Prestation objet de l'appel d'offres :

Numéro de contrat :

participation des jeunes et des femmes dans le marché du travail, le renforcement de l'égalité dans l'accès aux emplois et la réduction des disparités territoriales d'emploi ».

Le Plan de Développement 2020 de l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC) vise aussi à engager le service public de l'emploi dans la régionalisation, assurant à tout chercheur d'emploi un accompagnement de proximité lui facilitant l'accès au travail salarié ou à l'auto-emploi.

L'objectif général de cette mission est de **mettre en place des cursus de formations de courte durée dans la région de Beni-Mellal Khenifra au profit des jeunes bénéficiaires en milieu rural**. Ces formations seront conçues pour répondre aux besoins spécifiques du marché du travail local et de favoriser l'insertion des jeunes dans le marché du travail.

Objectifs de la mission

L'objectif principal de la mission est de **mettre en place des cursus de formations de courte durée. Il s'agit de retenir les opérateurs de formation privés** compétents à offrir des programmes de formation pertinents et de qualité, favorisant ainsi l'employabilité des jeunes en milieu rural.

La mission du prestataire consiste à préparer et réaliser au profit des bénéficiaires de la région Beni-Mellal dans **5 provinces de la région (Beni-Mellal, Khouribga, Khenifra, Azilal, Fkih Bensaleh)**, des cursus de formation de courte durée (FC) **de 10 jours à 20 jours sur plusieurs thématiques (voir plus bas)**, adaptés aux besoins spécifiques et aux capacités d'apprentissage des bénéficiaires.

Zone géographique

La mission se fera en étroite coordination avec la Direction Régionale (DR) de l'ANAPEC de la région de Beni Mellal-Khénifra (BMK), les Directions d'Agences Provinciales (DAP) de l'ANAPEC dans les provinces concernées, les animateurs.trices des Espaces d'Orientation Professionnelle (EOP) mis en place au sein de ces provinces dans le cadre du projet PEJ, et les personnes ressources engagées par le projet PEJ au niveau de la région.

2. Mission du contractant

La mission est d'identifier le contractant en charge de **concevoir, de mettre en place et de soutenir les cursus de formation de courte durée sur les thématiques identifiées à la suite d'un diagnostic sectoriel dans la région BMK**.

Il s'agit d'**identifier les opérateurs de formation potentiels** les plus qualifiés et d'établir des cursus de formation de courte durée clairs et adaptés aux besoins identifiés par le diagnostic sectoriel mené dans la région Beni-Mellal Khenifra, restitué en février 2024.

Activités à réaliser par le contractant

Le contractant retenu sera chargé de développer des programmes de formation spécifiques et adaptés à chaque métier, en tenant compte des exigences du marché local et des compétences requises. Les activités qu'il devra réaliser comprennent :

Prestation objet de l'appel d'offres :

Numéro de contrat :

1. Analyse des besoins en formation pour chaque métier identifié, en collaboration avec les parties prenantes et les experts GIZ.

2. Conception de programmes de formation modulaires, structurés et axés sur les compétences, en intégrant les meilleures pratiques pédagogiques et technologiques.

3. Recrutement et sélection de formateurs qualifiés et expérimentés, capables de transmettre efficacement les connaissances et les compétences nécessaires.

4. Développement de supports pédagogiques, de ressources didactiques et d'outils d'évaluation pour accompagner les participants tout au long de leur formation.

5. Mise en œuvre des sessions de formation, en assurant une gestion logistique efficace et en veillant à la qualité de l'expérience d'apprentissage.

6. Suivi et évaluation des programmes de formation, en recueillant les retours d'expérience des bénéficiaires et en effectuant des ajustements si nécessaire pour améliorer l'efficacité des cursus de formation courte.

7. Fourniture d'un soutien continu aux participants après la formation, sous forme de conseils, de ressources supplémentaires ou de réseautage professionnel, pour favoriser leur réussite dans leurs domaines respectifs.

En début de mission, le prestataire préparera et organisera avec le projet une réunion de lancement et de cadrage de la mission avec les partenaires clés de l'action envisagée, notamment de l'ANAPEC. Pendant cette réunion, le prestataire :

- Présentera son approche méthodologique, le chronogramme de la mission, et l'équipe d'experts. Il prendra note et en considération les observations des participants ;
- Concertera avec les parties prenantes présentes, les jalons importants, les besoins de coordination et de collaboration dans les provinces concernées en vue de mener à bien sa mission.

A. Lancement et cadrage de la mission

La réunion aura lieu à Casablanca ou à Rabat, son organisation en mode virtuel demeure une option. En cas de besoin, une autre réunion de cadrage au niveau de la région pourra être tenue avec le DR et des DAP ANAPEC concernés, et d'autres éventuelles parties impliquées. Après la/les réunions de lancement, le prestataire établira et partagera avec le projet, une feuille de route opérationnelle clarifiant les jalons, les rôles et responsabilités.

B. Constitution de viviers et analyse des besoins

En coordination avec le DR et les DAP de l'ANAPEC dans la région BMK, et en collaboration avec les animateurs.trices des EOP dans chaque province concernée, ainsi que les personnes ressources engagées par le projet PEJ au niveau de la région, le prestataire établira dans chaque province concernée, une première liste exhaustive des bénéficiaires des régions rurales. Dans cet exercice, le prestataire se référera principalement aux listes des jeunes inscrits dans le/s EOP de la province concernée. Au besoin, il pourra compléter par d'autres données (listes) pertinentes issues des animateurs.trices de ces EOP, du DAP, ou d'institutions ou initiatives locales compétentes actives dans le contexte du Dispositif de promotion de l'emploi en milieu rural (Ex. Plateforme de l'INDH, centres d'appui à l'entreprenariat agricole, maison de l'artisanat...).

Prestation objet de l'appel d'offres :

Numéro de contrat :

Le prestataire établira ensuite à partir de la liste exhaustive, des groupes de 20 à 25 personnes pour chaque thématique.

C. Ingénierie de la formation et développement du contenu

Le prestataire élaborera et concertera avec les parties prenantes et le projet, la structure (déroulé) de la formation, les différents modules et leur contenu, les outils didactiques et pédagogiques (andragogiques) prévus pour sa mise en œuvre, etc.

Le prestataire capitalisera l'expérience des projets de la GIZ au Maroc avec des formations similaires (notamment PEJ II et PEDEL). La documentation relative à ces formations sera fournie au prestataire retenu dès signature du contrat.

Des fiches techniques de chaque formation ont déjà été préparées, récapitulant l'objectif de la formation, son groupe cible, et les modalités de sa mise en œuvre (formation théorique, formation pratique, moyens, ressources et partenariats nécessaires/souhaités) pour sa mise en œuvre de manière efficace et économiquement efficiente.

D. Etablissement de Partenariats

Le projet adopte et encourage fortement l'approche partenariale territoriale pour la mise en œuvre des FC. Cette approche renforce l'efficacité et la pertinence, l'appropriation du Dispositif par les partenaires, et l'efficacité économique des interventions. Pour cette mission, le prestataire est tenu d'établir des partenariats pertinents et opérationnels avec les acteurs de la région/provinces concernées afin de mettre en œuvre la formation.

Les partenariats sont à mettre en place avec les différentes catégories possibles d'acteurs et d'initiatives dans les territoires (institutions ou établissements publics, associations professionnelles, entreprises privées, universités, associations de la société civile, INDH, autres projets de coopération internationale, etc.).

Les contributions des partenaires peuvent être en nature ou à travers le financement de certaines prestations (ex. fourniture d'infrastructures logistique pour la tenue de la formation, mise à disposition d'équipements pour les formations pratiques, etc.).

E. Mobilisation et Sélection des bénéficiaires

En coordination avec le DR ANAPEC et en collaboration étroite avec les DAPs concernés, le prestataire assurera la publication de l'annonce de la formation sur tous les canaux d'usage, y compris à travers des actions de sensibilisation assurées par les animateurs/trices des EOP.

Dans la même collaboration étroite avec les DAPs concernés, le prestataire apportera son appui à la préparation et la conduite d'un processus de sélection des bénéficiaires. Le processus établi par les DAPs dans le cadre du Dispositif de promotion de l'emploi des jeunes en milieu rural sera appliqué. Ce processus fera partie de la documentation à partager par le projet avec le prestataire retenu après signature du contrat.

Le prestataire documentera le processus de sélection des bénéficiaires, et assurera de concert avec les DAPs concernés de l'information des bénéficiaires retenus et de suivi des confirmations, et le cas échéant des remplacements et confirmations via recours à la liste d'attente.

La liste finale des bénéficiaires devra être partagée avec les parties prenantes territoriales de cette action, ainsi que les étapes suivantes du processus de mise en œuvre des formations.

Prestation objet de l'appel d'offres :

Numéro de contrat :

F. Préparation et mise en œuvre des formations

Dans chaque province / pour chaque groupe, le prestataire fournira au projet le protocole global de la mise en œuvre des formations, récapitulant les parties en charge de chaque aspect des formations. La GIZ assurera l'acquisition des prestations non couvertes par d'autres partenaires, en se conformant à ses propres processus d'achat de prestation en vigueur.

Le prestataire supervisera et assurera la coordination globale entre les différents intervenants dans la mise en œuvre opérationnelle de la formation de chaque province (opérationnalisation des partenariats mis en place, coordination entre les différents partenaires, y compris le projet PEJ en ce qui concerne ses contributions logistiques).

Le prestataire coordonnera, pour chaque session, avec le/s DAPs concernés, l'envoi des invitations et de l'ensemble des informations nécessaires sur son déroulement.

Si le lieu de la formation n'offre pas de connexion internet, le prestataire se chargera des recharges de qualité suffisante pour toute la durée des formations.

Mise en œuvre :

Le prestataire mettra en œuvre dans les 5 provinces ciblées **des formations de 10 à 20 jours**, alliant formation technique et pratique. Il mobilisera les **10 Experts (Expert 1 Chef d'équipe, et le reste des Experts)** pour la mise en œuvre de sessions/groupes en parallèles (dans la mesure des capacités disponibles et selon une chronologie adéquate, permettant des dynamiques parallèles dans la région).

Les sessions seront réalisées avec les modalités indiquées plus haut dans ces TdRs et qui sont rappelées succinctement ici :

- Formation pour chaque groupe dans les conditions les plus optimales possibles en termes de proximité aux bénéficiaires concernés.
- Organisation des sessions selon les partenariats établis.
- La GIZ prendra en charge (en dehors de ce contrat), les éventuelles prestations logistiques nécessaires qui ne seraient pas assurées par d'autres partenaires ;
- Le prestataire prendra en charge le transport des bénéficiaires aller-retour entre les lieux de résidence et le/s lieu/x de la formation.
- Le prestataire prendra en charge éventuellement les coûts de la connexion internet utilisée par les bénéficiaires, si le lieu de la formation n'offre pas de connexion / de bonne connexion.

G. Documentation de la mission/Gestion des connaissances

Le prestataire documentera dans les formats les plus appropriés et accessibles / adaptables pour des utilisations futures, l'ensemble des produits de la mission. Il élaborera des rapports pour chaque étape du processus, un rapport pour chaque session de formation, avec les différents modules (structure et contenu) et autres supports utilisés, les listes des bénéficiaires, le retour d'expérience de chaque session, ainsi qu'un rapport final regroupant les produits finaux, et récapitulant les leçons apprises de tout le processus.

H. Clôture de la mission

Le prestataire, de concert avec le projet, organisera un atelier de restitution des résultats et de clôture de la mission. L'atelier en présence des partenaires aura lieu à Rabat, ou Casablanca, ou encore dans l'une des provinces bénéficiaires.

Prestation objet de l'appel d'offres :

Numéro de contrat :

Fiches de métiers identifiés par les parties prenantes

Les fiches représentent le fruit d'une analyse approfondie des tendances du marché du travail local et régional, ainsi que des compétences émergentes et demandées dans différents secteurs clés.

L'objectif est double : fournir aux jeunes ruraux des informations précises et pratiques sur divers métiers, et leur donner les moyens de s'épanouir dans des emplois décents, contribuant ainsi au développement économique de leur communauté.

Ces fiches couvrent une gamme étendue de domaines, allant de l'agriculture durable et de la technologie, à l'artisanat et au tourisme rural, réaffirmant notre engagement à promouvoir une vision inclusive et diversifiée de l'emploi des jeunes en milieu rural.

Les sessions de formation en compétence qui doivent être couvertes par l'opérateur de formation retenu sont comme suit :

Prestation objet de l'appel d'offres :

Numéro de contrat :

1. Agriculteur biologique

Description générale

Objectif

- Acquérir les compétences pratiques et techniques pour la gestion d'une exploitation agricole biologique.

Description

Cette formation offre aux participants une immersion dans les pratiques de l'AB en mettant l'accent sur la gestion des sols, la production végétale, la gestion du système maraîcher et la certification. Elle vise à doter les participants de compétences nécessaires pour saisir les opportunités d'auto-emploi dans le secteur

Contenu pédagogique

Modules

- Fondamentaux de l'agriculture biologique (1 jour)
- Gestion des sols en AB : compostage, rotation des cultures (2 jours)
- Contrôle des maladies et des ravageurs sans produits chimiques (1 jour)
- Techniques de production végétale biologique (2 jours)
- Certification et réglementation en AB (1 jour)
- Création d'un projet entrepreneurial en AB (2 jours)
- Travaux pratiques sur le terrain (2 jours)
- Commercialisation des produits biologiques (3 jours)

Durée de formation

- **14 jours**

Ressources pédagogiques et logistiques

Formateur(s)

- Expert en agriculture biologique avec une expérience pratique.
- Technicien spécialisé en agriculture ou équivalent.

Moyens logistiques nécessaires (fournis par la GIZ)

- Salle équipée
- Matériel pédagogique : vidéo projecteur, documents, Kit de formation
- Accès à des exploitations agricoles biologiques pour les visites

Modalités de mise en œuvre

Public cible

- Jeunes Agriculteurs impliqués en agroécologie
- Jeunes Agriculteurs conventionnels membres de coopératives agricoles
- Jeunes porteurs de projets liés à l'agriculture biologique

Groupe

- Groupe de 20 participant(e)s

Modalités de mise en œuvre

- Session en présentiel axée sur les fondamentaux
- Session pratique sur le terrain dans des exploitations agricoles
- Travaux pratiques et études de cas

Prestation objet de l'appel d'offres :

Numéro de contrat :

2. Agent technique des services agricoles

Description générale

Objectif

- Former des agents techniques capables d'assurer plusieurs services agricoles au profit des agriculteurs de la région.

Description

Cette formation permet d'acquérir les compétences nécessaires pour assurer des services techniques au profit des agriculteurs. Les participants pourront démarrer leurs propres activités de prestations de services. Ils peuvent également se regrouper en coopératives de services pour contractualiser avec des exploitations agricoles, des résidences immobilières ou des jardins publics.

Contenu pédagogique

Modules

- Fondamentaux des services agricoles (1 jour)
- Techniques de taille et de traitement (3 jours)
- Entretien en goûte à goûte (2 jours)
- Récolte et post-récolte (2 jours)
- Création d'une entreprise ou coopérative de services (2 jours)
- Commercialisation des services agricoles (2 jours)

Durée de formation

- **12 jours**

Ressources pédagogiques et logistiques

Formateur(s)

- Expert en agriculture avec une expérience pratique
- Technicien spécialisé en agriculture ou équivalent

Moyens logistiques nécessaires (fournis par la GIZ)

- Salle équipée
- Matériel pédagogique : vidéo projecteur, documents, Kit de formation
- Accès à des terrains et cultures pour les démonstrations pratiques

Modalités de mise en œuvre

Public cible

- Jeunes ruraux ayant une première expérience en agriculture
- Jeunes
- Techniciens agricoles

Groupe

- Groupe de 20 participants

Modalités de mise en œuvre

- Session en présentiel axée sur les fondamentaux
- Session pratique de démonstration sur le terrain
- Visites des exploitations agricoles

Prestation objet de l'appel d'offres :

Numéro de contrat :

3. Opérateur en installation, gestion et entretien des systèmes d'irrigation

Description générale

Objectif

- Former des opérateurs techniques capables d'assurer l'installation, la gestion et l'entretien des systèmes d'irrigation

Description

Les participants à cette formation courte pourront développer une expertise pratique en matière des systèmes d'irrigation avancés leur permettant de trouver des opportunités d'emploi auprès des entreprises spécialisés ou de proposer leurs propres services aux exploitations agricoles de la région.

Contenu pédagogique

Modules

- Fonctionnement et composants des systèmes d'irrigation (2 jours)
- Techniques d'installation des systèmes d'irrigation et mise en place des équipements (2 jours)
- Planification et gestion des systèmes d'irrigation (2 jours)
- Maintenance et entretien des systèmes d'irrigation (2 jours)
- Techniques d'optimisation de l'utilisation de l'eau (2 jours)

Durée de formation

- **10 jours**

Ressources pédagogiques et logistiques

Formateur(s)

- Expert en systèmes d'irrigation avec une expérience pratique
- Technicien spécialisé en génie rurale ou équivalent

Moyens logistiques nécessaires (fournis par la GIZ)

- Salle équipée
- Matériel pédagogique : vidéo projecteur, documents, Kit de formation
- Accès à des terrains agricoles équipés en systèmes d'irrigation

Modalités de mise en œuvre

Public cible

- Techniciens agricoles
- Ouvriers agricoles
- Jeunes en milieu rural ayant une première expérience en agriculture

Groupe

- Groupe de 20 participants

Modalités de mise en œuvre

- Session en présentiel axée sur les fondamentaux
- Session pratique de démonstration sur le terrain
- Visites des exploitations agricoles

Prestation objet de l'appel d'offres :

Numéro de contrat :

4. Agent de qualité et de traçabilité

Description générale

Objectif

- Former des agents techniques capables de mettre en place des systèmes de qualité et de traçabilité au niveau des UV ou des exploitations agricoles

Description

Les participants à cette formation pourront développer une expertise avancée en matière des systèmes de qualité et de traçabilité leur permettant de contrôler les processus de valorisation des produits agroalimentaire et de vérifier le respect des normes de la sécurité alimentaire au niveau des stations d'emballage, des unités de valorisation et des exploitations agricoles

Contenu pédagogique

Modules

- Concepts de base de la qualité et de la traçabilité des produits agricoles (1 jour)
- Normes et référentiels de qualité dans le secteur agricole (1 jour)
- Contrôle qualité dans les unités de valorisation et les exploitations agricoles (2 jours)
- Systèmes et outils de traçabilité des produits agricoles (2 jours)
- Contrôle qualité sur le terrain (4 jours)

Durée de formation

- 10 jours

Ressources pédagogiques et logistiques

Formateur(s)

- Expert en qualité agroalimentaire avec une expérience pratique
- Technicien spécialisé en qualité ou en agroalimentaire ou équivalent

Moyens logistiques nécessaires (fournis par la GIZ)

- Salle équipée
- Matériel pédagogique : vidéo projecteur, documents, Kit de formation
- Accès à des fermes agricoles et des unités de valorisation

Modalités de mise en œuvre

Public cible

- Ouvriers agricoles qualifiés
- Jeunes en milieu rural ayant une première expérience en agriculture
- Jeunes fraîchement diplômés des centres agricoles

Groupe

- Groupe de 20 participants

Modalités de mise en œuvre

- Session en présentiel axée sur les fondamentaux
- Session pratique de démonstration sur le terrain
- Visites des exploitations agricoles et des unités de valorisation

Prestation objet de l'appel d'offres :

Numéro de contrat :

5. Opérateur d'installation des systèmes de pompage solaire

Description générale

Objectif

- Former des opérateurs spécialisés dans l'installation, la maintenance et l'exploitation des systèmes de pompage solaire

Description

Avec la demande croissante en matière des énergies renouvelables, les participants à cette formation peuvent développer une expertise leur permettant de démarrer leur propre activité d'installation et de maintenance des systèmes de pompage solaire précisément en irrigation

Contenu pédagogique

Modules

- Principes de fonctionnement des systèmes de pompage solaire (1 jour)
- Composants de systèmes de pompage et équipements (1 jour)
- Techniques d'installation des panneaux solaires (2 jours)
- Mise en place du système de stockage et de distribution de l'eau (2 jours)
- Mise en service et réglages des paramètres de fonctionnement (2 jours)
- Session d'application sur le terrain (2 jours)

Durée de formation

- **10 jours**

Ressources pédagogiques et logistiques

Formateur(s)

- Expert en système de pompage solaire avec une expérience pratique dans l'installation et la maintenance
- Technicien spécialisé en qualité ou en agroalimentaire ou équivalent

Moyens logistiques nécessaires (fournis par la GIZ)

- Salle équipée
- Matériel pédagogique : vidéo projecteur, documents, Kit de formation
- Équipements de système de pompage solaire
- Accès à des fermes agricoles

Modalités de mise en œuvre

Public cible

- Ouvriers agricoles qualifiés
- Jeunes en milieu rural
- Jeunes fraîchement diplômés des centres agricoles

Groupe

- Groupe de 20 participants

Modalités de mise en œuvre

- Session en présentiel axée sur les fondamentaux
- Session pratique de démonstration sur le terrain
- Visites des exploitations agricoles

Prestation objet de l'appel d'offres :

Numéro de contrat :

6. Technico-commercial en agrofournitures et en produits agricoles

Description générale

Objectif

- Former des agents commerciaux spécialisés dans la promotion et la commercialisation des agrofournitures et des produits agricoles

Description

Cette formation permet de développer des compétences techniques en matière de commercialisation des agrofournitures et des produits agricoles. Elle offre des opportunités d'emploi dans les comptoirs agricoles des agrofournitures ainsi dans des groupements agricoles spécialisés dans production des produits de terroir ou produits agroalimentaires

Contenu pédagogique

Modules

- Bases et fondamentaux des agrofournitures et des produits agricoles (1 jour)
- Outils marketing et promotionnels des produits agricoles (1 jour)
- Techniques de ventes et de négociation (2 jours)
- Stratégies de commercialisation en ligne adaptées aux agrofournitures et aux produits agricoles (3 jours)

Durée de formation

- 7 jours

Ressources pédagogiques et logistiques

Formateur(s)

- Expert en marketing agricole et agroalimentaire avec une expérience pratique
- Technicien spécialisé en marketing ou équivalent

Moyens logistiques nécessaires (fournis par la GIZ)

- Salle équipée
- Matériel pédagogique : vidéo projecteur, documents, Kit de formation
- Echantillons de produits agricoles

Modalités de mise en œuvre

Public cible

- Ouvriers agricoles qualifiés
- Jeunes en milieu rural
- Jeunes fraîchement diplômés des centres agricoles

Groupe

- Groupe de 20 participants

Modalités de mise en œuvre

- Session en présentiel axée sur les fondamentaux
- Session pratique de démonstration sur le terrain
- Visites des exploitations agricoles



Prestation objet de l'appel d'offres :

Numéro de contrat :

7. Pilotes de drones agricoles

Description générale

Objectif

- Former des opérateurs techniques capables de piloter des drones pour assurer des pratiques d'agriculture de précision.

Description

Les participants à cette formation bénéficieront d'une expertise avancée en agriculture de précision. Ils peuvent ainsi assurer le traitement phytosanitaire, la surveillance des cultures, la cartographie des terres agricoles et la détection des maladies. Ils peuvent décrocher des opportunités d'emploi au niveau des entreprises agricoles ou proposer des prestations de services

Contenu pédagogique

Modules

- Composantes et fonctionnement des drones (1 jour)
- Réglementation relative à l'utilisation des drones en agriculture (1 jour)
- Utilisation des drones dans les traitements phytosanitaires et les épandages des engrais (1 jour)
- Techniques de surveillance des cultures et détection des anomalies (stress hydrique, maladies, carences des engrais...) (1 jour)
- Utilisation des drones dans l'estimation des rendements des cultures (1 jour)
- Simulation et pilotage pratique des drones (5 jours)

Durée de formation

- 10 jours

Ressources pédagogiques et logistiques

Formateur(s)

- Expert en drones et en technologies agricoles
- Technicien spécialisé en agriculture de précision ou équivalent

Moyens logistiques nécessaires

- Salle équipée (fournie par la GIZ)
- Matériel pédagogique : vidéo projecteur, documents, Kit de formation (fournis par la GIZ)
- Simulateur de vols et drones pour les projets pratiques
- Accès à des fermes agricoles (fournis par la GIZ)

Modalités de mise en œuvre

Public cible

- Ouvriers agricoles qualifiés
- Jeunes en milieu rural qualifiés
- Jeunes fraîchement diplômés des centres agricoles

Groupe

- Groupe de 20 participants

Modalités de mise en œuvre

- Session en présentiel axée sur les fondamentaux
- Session pratique de démonstration sur le terrain
- Visites des exploitations agricoles

Prestation objet de l'appel d'offres :

Numéro de contrat :

8. Designer artisanal en tapisserie

Description générale

Objectif

- Former des artisans pour maîtriser l'artisanat de la tapisserie

Description

Formation pratique pour devenir un expert en tapisserie, enseignant les techniques traditionnelles et contemporaines, les motifs et les compétences en conception, tout en encourageant la créativité et l'expression personnelle.

Contenu pédagogique

Modules

- Introduction à l'histoire de la tapisserie et des matériaux (1 jour)
- Apprentissage des techniques de base de tissage et de broderie (1 jour)
- Exploration des motifs et des styles dans la tapisserie (1 jour)
- Pratique des techniques avancées de tissage et d'assemblage (2 jours)
- Création autonome de projets individuels, en mettant en œuvre les compétences acquises, avec un soutien et des conseils personnalisés des formateurs (1 jour)
- Travaux pratiques sur le terrain (2 jours)
- Présentation finale des créations avec une discussion approfondie sur les processus de conception et de fabrication (2 jours)

Durée de formation

- 10 jours

Ressources pédagogiques et logistiques

Formateur(s)

- Expert en artisanat avec une expérience pratique
- Formateur en métiers d'artisanat.

Moyens logistiques nécessaires (fournis par la GIZ)

- Salle équipée
- Matériel pédagogique : vidéo projecteur, documents, Kit de formation

Modalités de mise en œuvre

Public cible

- Artisans débutants
- Fils d'artisans expérimentés
- Jeunes ruraux désirants se lancer dans le métier

Groupe

- Groupe de 20 participants

Modalités de mise en œuvre

- Session en présentiel axée sur les fondamentaux
- Session pratique sur le terrain
- Travaux pratiques et étude de cas
- Feedback des instructeurs

Prestation objet de l'appel d'offres :

Numéro de contrat :

9. Designer artisanal

Description générale

Objectif

- Développer la capacité à concevoir et créer des produits artisanaux uniques, en intégrant des éléments de design et en répondant aux besoins du marché.

Description

La formation de designer artisanal offre une immersion pratique dans les techniques de conception et de fabrication d'objets uniques, combinant habilement l'art et la fonctionnalité pour répondre aux besoins et aux tendances du marché artisanal contemporain.

Contenu pédagogique

Modules

- Introduction aux matériaux artisanaux et à leurs propriétés (1 jour)
- Exploration des techniques de design (3 jours)
- Approfondissement des techniques spécifiques telles que le tissage, la couture et le travail du verre, avec une pratique intensive sous supervision (2 jours)
- Création autonome de projets individuels, en mettant en œuvre les compétences acquises, avec un soutien et des conseils personnalisés des formateurs (2 jours)
- Travaux pratiques sur le terrain (2 jours)
- Présentation finale des créations avec une discussion approfondie sur les processus de conception et de fabrication (2 jours)

Durée de formation

- **12 jours**

Ressources pédagogiques et logistiques

Formateur(s)

- **Expert en artisanat avec une expérience pratique**

Moyens logistiques nécessaires (fournis par la GIZ)

- **Salle équipée**
- **Matériel pédagogique : vidéo projecteur, documents, Kit de formation**

Modalités de mise en œuvre

Public cible

- **Étudiants en art**
- **Artisans débutants ou fils d'artisans expérimentés**
- **Professionnels créatifs**

Groupe

- **Groupe de 20 participants**

Modalités de mise en œuvre

- **Session en présentiel axée sur les fondamentaux**
- **Session pratique sur le terrain**
- **Travaux pratiques et étude de cas**
- **Feedback des Instructeurs**

Prestation objet de l'appel d'offres :

Numéro de contrat :

10. Gestionnaire de gîtes et maisons d'hôtes

Description générale

Objectif

- Gérer efficacement les opérations quotidiennes et assurer une expérience client exceptionnelle.

Description

La formation pour devenir gestionnaire de gîtes et maisons d'hôtes couvre la gestion opérationnelle, la communication client, la gestion du personnel et le marketing.

Contenu pédagogique

Modules

- Introduction au secteur de l'hébergement touristique, en mettant l'accent sur les tendances et les attentes des clients (2 jours)
- Formation pratique sur la gestion des réservations et l'utilisation des logiciels de gestion hôtelière (2 jours)
- Communication efficace avec les clients, y compris la gestion des demandes spéciales et la résolution des problèmes (2 jours)
- Techniques de gestion du personnel, y compris le recrutement, la formation et la motivation de l'équipe (2 jours)
- Maintenance préventive des installations et gestion des travaux d'entretien pour assurer un environnement sûr et confortable pour les clients (2 jours)
- Création d'un projet entrepreneurial de gîte touristique.

Durée de formation

- 10 jours

Ressources pédagogiques et logistiques

Formateur(s)

- Formateurs expérimentés en gestion hôtelière et en service client

Moyens logistiques nécessaires (fournis par la GIZ)

- Salle équipée
- Matériel pédagogique : vidéo projecteur, documents, Kit de formation

Modalités de mise en œuvre

Public cible

- Propriétaire de gîtes ou maisons d'hôtes
- Jeunes ruraux désirants la création de gîtes.
- Professionnels du tourisme

Groupe

- Groupe de 20 participants

Modalités de mise en œuvre

- Session en présentiel axée sur les fondamentaux
- Session pratique sur le terrain
- Travaux pratiques et étude de cas des maisons d'hôtes
- Feedback des instructeurs

Prestation objet de l'appel d'offres :

Numéro de contrat :

11. Agent touristique

Description générale

Objectif

- Développer des professionnels compétents capables de fournir des services de qualité, de créer des itinéraires sur mesure et de promouvoir le tourisme responsable.

Description

Formation pratique pour devenir agent touristique, enseignant les compétences en réservation, en gestion des itinéraires, en communication interculturelle, en connaissance des destinations et en service client, tout en mettant l'accent sur la promotion du tourisme responsable et durable.

Contenu pédagogique

Modules

- Introduction à l'industrie du tourisme et aux rôles des agents touristiques (1 jour)
- Compétences en communication et en service à la clientèle (1 jour)
- Connaissance des destinations et des attractions touristiques (1 jour)
- Gestion des réservations et des itinéraires de voyage (2 jours)
- Promotion du tourisme responsable et durable (1 jour)
- Techniques de vente et de marketing dans le secteur du tourisme (2 jours)
- Pratique de la planification d'itinéraires personnalisés et évaluation finale (2 jours)

Durée de formation

- 10 jours

Ressources pédagogiques et logistiques

Formateur(s)

- Formateurs expérimentés en tourisme rural.

Moyens logistiques nécessaires (fournis par la GIZ)

- Salle équipée
- Matériel pédagogique : vidéo projecteur, documents, Kit de formation

Modalités de mise en œuvre

Public cible

- Animateurs touristiques.
- Jeunes ruraux désirant se lancer dans l'animation touristique
- Professionnels du tourisme

Groupe

- Groupe de 20 participants

Modalités de mise en œuvre

- Session en présentiel axée sur les fondamentaux
- Session pratique sur le terrain
- Travaux pratiques et étude de cas
- Feedback des Instructeurs

Prestation objet de l'appel d'offres :

Numéro de contrat :

12. Boucher

Description générale

Objectif

- Renforcer les compétences des bouchers dans la transformation et la valorisation des produits carnés.

Description

La formation sera organisée selon un atelier pratique permettant aux bouchers d'actualiser les techniques de découpe et de préparation de la viande, et de renforcer les chances d'insertion professionnelle au niveau des GMS ou des boucheries modernes

Contenu pédagogique

Modules

- Techniques de découpe et de désossage des différentes parties de l'animal (2 jours)
- Principes de base des normes et des bonnes pratiques d'hygiène de la découpe de viande (2 jours)
- Techniques de préparation et de présentation des produits carnés pour la vente (2 jours)
- Démonstration des techniques de découpe et manipulation des outils et équipements de boucherie (2 jours)
- Organisation et gestion de l'atelier de boucherie (2 jours)

Durée de formation

- 10 jours

Ressources pédagogiques et logistiques

Formateur(s)

- Boucher expérimenté avec une expérience solide en découpe de viande

Moyens logistiques nécessaires (fournis par la GIZ)

- Atelier de découpe de viande
- Matériel de découpe et de désossage : couteaux, scie, hachoirs...
- Équipements de protection individuelle : gants de protection, tabliers
- Équipements de protection isolés

Modalités de mise en œuvre

Public cible

- Artisans ayant une première expérience en matière de boucherie et désirant renforcer leurs compétences en découpe de viande

Groupe

- Groupe de 20 participants

Modalités de mise en œuvre

- Session en présentiel axée sur les fondamentaux
- Ateliers pratiques
- Feedback et suivi

Prestation objet de l'appel d'offres :

Numéro de contrat :

2.1. Plan prévisionnel et livrables

2.1.1. Plan prévisionnel :

Le plan prévisionnel de mise en œuvre de la prestation est comme suit :

- **Analyse des besoins** : L'analyse des besoins doit être une étape impliquant une enquête sur les besoins spécifiques des jeunes ruraux en matière de formation et d'accompagnement. Cela peut inclure la revue des résultats **diagnostics sectoriels réalisés**, des consultations avec des bénéficiaires, des experts locaux, et d'autres parties prenantes.
- **Conception du programme de formation courte** : sur la base des conclusions de l'analyse des besoins, le programme de formation courte est élaboré. Il comprend des modules sur les fiches citées plus haut **en intégrant les nouvelles technologies**. Les objectifs spécifiques, le contenu, les méthodes pédagogiques et les supports pédagogiques sont définis pour chaque module du programme.
- **Prestation des formations, y compris la formation pratique sur le terrain** : Les sessions de formation en salle sont organisées conformément au calendrier établi. En complément des sessions en salle, des formations pratiques sur le terrain sont organisées. Les participants ont l'opportunité d'appliquer les compétences acquises dans un contexte réel.
- **Suivi et évaluation des progrès des participants** : Pendant toute la durée de la formation courte, un suivi régulier est effectué pour évaluer la participation des jeunes, répondre à leurs questions et résoudre tout problème éventuel. En fonction des résultats des évaluations, des ajustements peuvent être apportés au programme de formation pour répondre aux besoins changeants des participants.
- **Gestion logistique de la formation, y compris la fourniture de matériel pédagogique** : Cela implique la gestion des salles de formation, des équipements audiovisuels, tout autre aspect logistique nécessaire pour assurer le bon déroulement des sessions.
- **Coordination avec les partenaires et les parties prenantes** pour assurer le succès du programme : le prestataire de formation retenu collabore étroitement avec les représentants de l'ANAPEC et d'autres partenaires impliqués dans le programme et communique autour des sessions de formation, les changements éventuels et les ressources disponibles.

Le contractant¹ est responsable de la remise des **livrables suivants** pour permettre un suivi de l'ensemble du processus de formation et d'évaluer l'impact sur les participants :

Prestation objet de l'appel d'offres :

Numéro de contrat :

1. Plan de Formation	Un plan détaillé des modules de formation, y compris les objectifs, le contenu, les méthodes pédagogiques, et les supports pédagogiques.	Au cours du 1er mois d'exécution
2. Matériel Pédagogique	Tous les supports pédagogiques, manuels, présentations, vidéos, et autres documents utilisés pendant les sessions de formation.	
3. Rapport d'Évaluation Préliminaire	Un rapport d'évaluation initiale des participants, y compris leurs niveaux de compétence et leurs besoins spécifiques.	
4. Rapport de Formation	Un rapport sur la progression de la formation, y compris les effectifs, les thématiques abordés, les résultats des évaluations et les retours des participants.	Au cours du 2ème mois de d'exécution
5. Matériel de Formation en Ligne	Tout le matériel de formation en ligne, y compris les plateformes numériques ou les applications mobiles utilisées.	
6. Rapport de Suivi et d'Évaluation	Un rapport d'évaluation final détaillé de l'impact de la formation sur les participants, y compris les compétences acquises et les changements observés.	À la fin du cycle de formation

2.1.2. Durée de la mission

Le contractant retenu devra réaliser la mission pendant **cinq mois** avec une **équipe composée d'un chef de mission et un pool de formateurs constitué de onze (9) expert.e.s** et disposera d'un volume maximal de travail de **219 jours/homme** d'expertise, à répartir entre le groupe d'expert.e.s. Il devra livrer à l'équipe du projet une note méthodologique décrivant le déroulement de la mission, en plus des livrables programmés ci-haut (2.1.1). La mission sera clôturée avec l'envoi des livrables en version finale et validée. La mission se déroulera **entre le 02 septembre et le 30 octobre 2024**.

2.1.3 Lieu de la mission

La mission se déroulera dans la région de **Beni Mellal-Khénifra**.

Prestation objet de l'appel d'offres :

Numéro de contrat :

2.2. Les étapes de la mission :

Activités	Chef de mission + Pool de formateurs
Etape 1: Préparation la mission	10
Etape 2 : Réalisation des activités de la mission <ul style="list-style-type: none">• Analyse des besoins• Conception du programme de formation courte• Prestation des formations, y compris la formation pratique sur le terrain• Suivi et l'évaluation des progrès des participants	194
Etape 3 : Elaboration des livrables finaux de la mission	15
Durée globale de la mission 219 J/H	219

Aspects relatifs aux « sauvegardes et genre » ayant un rapport concret avec la prestation :

Dans le souci d'éviter ou d'atténuer de possibles résultats négatifs non recherchés et/ou de promouvoir l'égalité de genre dans son domaine d'action, le contractant mettra en œuvre les principales mesures suivantes :

- Environnement / protection du climat (atténuation) / adaptation au changement climatique ;
- Conflits et sensibilité au contexte, droits humains ;
- Égalité de genre.

3. Organisation de la mission

Durant la mission, l'équipe GIZ en charge de la mission ainsi que des représentants de la GIZ feront le suivi de la mission auprès du prestataire. En règle générale, le prestataire dispose d'un délai de 10 jour ouvrable pour la lecture et la communication d'un retour de validation ou de non-validation. En cas de non-validation, la liste des remarques, des ambiguïtés, des manques et des incohérences sera remontée au prestataire qui se chargera d'opérer les rectifications et fournira une nouvelle version du rapport dans un délai de 10 jours ouvrables.

4. Concept

Le prestataire devra veiller à la mise en œuvre dans les délais et la qualité requises, gérer les ressources affectées à la mission et les risques inhérents à la mise en œuvre et de maintenir une communication efficace avec les mandataires et les parties prenantes concernées afin d'assurer l'atteindre des résultats attendus de la prestation.

4.2. Conception technique et méthodologique :

Pour l'élaboration conceptuelle de son offre (approche technique et méthodologique, gestion de projet, autres exigences le cas échéant), le soumissionnaire doit prendre en compte certains objectifs et impératifs, lesquels sont précisés ci-après.

- **Note méthodologique sur le déroulement de la mission ;**
- **Planning prévisionnel de réalisation des formations courtes ;**
- **Présentation du déploiement de la mission et les résultats escomptés, à utiliser dans le cadre de la mission.**

Le soumissionnaire doit exposer dans son offre *la manière* dont il entend, par le biais des lots de travaux faisant l'objet de l'appel d'offres, atteindre les objectifs et résultats que l'on attend de lui. Il doit pour cela aborder les cinq facteurs suivants : stratégie, coopération, structure de pilotage, processus, apprentissage et innovation. Il doit en outre décrire l'organisation de sa gestion de projet au sens strict. Il convient d'éviter ici les redondances avec des documents existants. La limitation du nombre de pages indiquée au chapitre 6 des présents TdR doit être respectée.

4.2.1. Stratégie (point 1.1 du schéma d'évaluation)

La stratégie est l'élément clé de la conception technique et méthodologique.

Le soumissionnaire doit interpréter les objectifs dont la réalisation lui incombe et analyser sa mission de manière critique (point 1.1.1 du schéma d'évaluation). Il doit ensuite exposer et justifier la stratégie qu'il entend appliquer pour réaliser les jalons, objectifs et résultats dont la responsabilité lui incombe par le biais des lots de travaux (point 1.1.2 du schéma d'évaluation). Dans la présentation de l'approche de mise en œuvre de ses activités, le soumissionnaire évitera les redondances.

4.2.2. Coopération (point 1.2 du schéma d'évaluation)

Le soumissionnaire doit présenter les acteurs importants pour la prestation objet de l'appel d'offres (partenaires et autres) et décrire leurs interactions (point 1.2.1 du schéma d'évaluation). Il doit élaborer un concept visant le développement et la mise en œuvre de la coopération avec ces acteurs (point 1.2.2 du schéma d'évaluation). Il y a lieu à cet égard de tenir compte des coopérations engagées par le projet déjà citées.

4.2.3. Structure de pilotage (point 1.3 du schéma d'évaluation)

Le soumissionnaire doit présenter et expliquer l'approche et la démarche qu'il entend adopter pour piloter les mesures avec les partenaires importants lors de l'exécution de la prestation objet de l'appel d'offres (point 1.3.1 du schéma d'évaluation).

Le contractant contribue activement au suivi axé sur les résultats de l'action. Aussi le soumissionnaire doit-il décrire la manière dont il suit les résultats dans son domaine d'action,

manière qui doit satisfaire aux exigences et prescriptions de la GIZ, et les difficultés qu'il devra surmonter dans ce contexte (point 1.3.2 du schéma d'évaluation).

4.2.4. Processus (point 1.4 du schéma d'évaluation)

Le soumissionnaire doit décrire les processus qui sont importants pour la prestation objet de l'appel d'offres (point 1.4.1 du schéma d'évaluation). Pour cela, il lui faut analyser de manière critique la contribution de la prestation objet de l'appel d'offres aux processus à l'œuvre dans le secteur et identifier les angles d'approche particulièrement prometteurs en termes d'effets de levier (point 1.4.2 du schéma d'évaluation).

4.2.5. Apprentissage et innovation (point 1.5 du schéma d'évaluation)

Le soumissionnaire doit décrire sa contribution à la gestion des connaissances du projet et de la GIZ (point 1.5.1 du schéma d'évaluation). Ce faisant, il doit prendre en compte les tâches suivantes :

- Contributions à des conférences spécialisées.
- Les expert·e·s du contractant participent activement aux réseaux sectoriels de la GIZ.
- Le contractant se déclare prêt, en fonction des besoins, à encadrer des assistant·e·s de projet ou des stagiaires qui, dans le cadre du programme de promotion des jeunes professionnels de la GIZ - financé à part -, travaillent au sein du projet pour se former et accomplissent des tâches particulières pour le projet.

Par ailleurs, le soumissionnaire doit présenter et expliquer les mesures proposées pour encourager la mise à l'échelle horizontale ou verticale (point 1.5.2 du schéma d'évaluation).

4.2.6. Système de gestion de projet du contractant (point 1.6 du schéma d'évaluation)

Dans son offre, le soumissionnaire doit présenter l'approche et la démarche qu'il entend adopter pour la coordination de ses activités avec le projet / au sein du projet (point 1.6.1 du schéma d'évaluation).

Le soumissionnaire doit présenter et expliquer un plan d'opération, comprenant également un planning d'affectation du personnel pour l'ensemble du personnel spécialisé qu'il prévoit de mettre en place, et dédié à la mise en œuvre de la stratégie proposée au chapitre 4.1.1. Ce plan d'opérations doit illustrer les durées d'intervention (périodes et jours de spécialiste) et les lieux d'intervention des différent·e·s expert·e·s et décrire notamment les étapes de travail nécessaires, intégrer les jalons prévus et les compléter le cas échéant (point 1.6.2 du schéma d'évaluation).

Par ailleurs, le soumissionnaire doit décrire son concept d'appui spécialisé (« backstopping ») et joindre à la fiche de poste de chaque consultant·e technique un court CV probant (point 1.6.3 du schéma d'évaluation).

Les prestations suivantes font partie de la gamme de backstopping standard et doivent être incluses dans le taux des honoraires pour le personnel proposé, au même titre que les charges sociales, conformément aux Conditions générales relatives à la fourniture de services et d'ouvrages pour la GIZ (Conditions générales) :

- Pilotage, axé sur les processus, de la contribution du contractant sur le plan technique et conceptuel,
- Pilotage des activités en vue de s'adapter à l'évolution des conditions d'ensemble,
- Contrôle des prestations,

- Gestion administrative du projet,
- Établissement des rapports,
- Soutien sectoriel apporté à l'équipe sur place par les collaborateurs du contractant,
- Partage des expériences du contractant et mise en valeur sur place.

4.2.7. Concept de mise en place de personnel imposé

Le soumissionnaire doit proposer des personnels pour les postes d'expert-e qui sont cités ci-après et décrits en termes de tâches et de qualifications, et joindre les curriculums vitæ correspondants.

Pour la réalisation de la mission, le contractant doit mettre à la disposition du projet PEJ, une équipe composé d'un **chef de mission** et d'un **pool de formateurs** au niveau national et territorial, avec des **compétences en renforcement des capacités**.

Les qualifications indiquées ci-après correspondent aux exigences permettant d'atteindre le nombre maximal de points dans l'évaluation technique.

4.3. **Gestion de projet par le contractant**

Le soumissionnaire est tenu d'expliquer sa stratégie de coordination avec le projet PEJ de la GIZ. Il devra assurer d'avoir la même compréhension d'un tableau de bord et de tout livrable de la mission que le projet PEJ.

Le contractant est responsable de la coordination du travail entre tous les experts.

Le contractant présentera à la GIZ les rapports suivants dans les délais spécifiés pour les jalons importants indiqués dans le chapitre 2 :

- **Plan de Formation**
- **Matériel Pédagogique**
- **Rapport d'Évaluation Préliminaire**
- **Rapport de Formation**
- **Matériel de Formation en Ligne**
- **Rapport de Suivi et d'Évaluation**

4.4. **Concept de mise en place du personnel**

Le prestataire doit indiquer le numéro et les qualifications de son équipe dans son offre. Les qualifications indiquées ci-après correspondent aux exigences permettant d'atteindre le nombre maximal de points dans l'évaluation technique.

Expert 1 : Direction de l'équipe (point 2.1 du schéma d'évaluation) (58 JH)

Une déclaration de disponibilité doit être jointe à l'offre pour cet expert-e.

Tâches de la direction de l'équipe

- Assumer la responsabilité globale pour la conduite de la mission aux objectifs désignés et la réalisation des activités prévues ;
- Assurer une communication et une coordination entre les parties prenantes ;
- Assurer la cohérence et la complémentarité des prestations du contractant avec d'autres prestations du projet au niveau local et au niveau national ;

- Prendre en charge la conception, la réalisation, le suivi et l'évaluation des actions de renforcement des capacités (formations courtes).
- Sélection & constitution du pool de formateurs ;
- Tenir compte de thèmes transversaux (p. ex., l'égalité de genre) ;
- Garantir le suivi des résultats ;
- Remettre les rapports et les livrables régulièrement et en temps voulu ;
- Assumer la responsabilité du contrôle de l'utilisation des fonds et de la planification financière en concertation avec le-la responsable du marché de la GIZ ;
- Épauler le-la responsable du marché pour l'actualisation et/ou l'adaptation de la conception du projet, lors des évaluations et des présentations des résultats aux partenaires institutionnels et ou lors de la préparation d'une phase consécutive ;
- Appuyer l'équipe de la mission dans la réalisation des activités, la synthèse des résultats et la coordination entre ses membres, avec l'équipe PEJ et ses partenaires institutionnels.

Qualifications de la direction de l'équipe

- **Formation (2.1.1)** : Un diplôme supérieur (minimum bac + 5) en économie, en gestion de projets, en gestion d'entreprise, en développement économique ou développement rural ou en sciences sociales ou économiques ;
- **Langue(s) (2.1.2)** : La maîtrise de la langue française (niveau C2) et l'arabe à l'oral et à l'écrit (notamment dialectale, niveau C1) ;
- **Expérience professionnelle générale (2.1.3)** : 12 ans d'expérience dans le domaine de la formation de courte durée, de la promotion de l'emploi ou du développement économique.
- **Expérience professionnelle spécifique (2.1.4)** : 5 ans en gestion de projets de développement, de préférence avec une expertise dans le domaine de l'emploi des jeunes en milieu rural et de la formation de courte durée (avec attestation de référence de mise en place de formations en courte durée).
- **Expérience de management (2.1.5)** : 5 ans d'expérience de direction comme chef-fe d'équipe dans de conseil ou le développement d'outils pour la formation professionnelle ou pour la promotion de l'emploi.
- **Expérience de la coopération au développement (2.1.7)** : Une attestation de référence avec une institution marocaine et/ou internationale est exigée.
- **Divers (2.1.8)** : N/A

Expert·e 2 : Expert en agriculture et agroécologie (point 2.2 du schéma d'évaluation) (30 JH)

Ce profil assurera les formations suivantes :

➔ **Formation en métier d'agriculture biologique**

➔ **Formation en métier d'agent technique des services agricoles**

- **Formation (2.2.1)** : Diplôme en agriculture, agroécologie (Bac+3 ou équivalent) ou une certification spécifique en agriculture biologique.

- **Langue(s) (2.2.2)** : La maîtrise de la langue française (niveau C2) et l'arabe à l'oral et à l'écrit (notamment dialectale, niveau C1).
- **Expérience professionnelle générale (2.2.3)** : 5 ans d'expérience en agriculture, idéalement avec une exposition à des pratiques agricoles diverses.
- **Expérience professionnelle spécifique (2.2.4)** : 2 ans d'expérience spécifique en agriculture biologique, y compris la gestion des sols, la rotation des cultures, et le contrôle des cultures sans produits chimiques, expérience dans la mise en œuvre de techniques de taille, traitement des cultures, et entretien de systèmes d'irrigation.
- **Expérience de management (2.2.5)** : N/A
- **Expérience de la coopération au développement (2.2.7)** : N/A.
- **Divers (2.2.8)** : N/A

Expert·e 3 : Expert en installation, gestion et entretien des systèmes d'irrigation (point 2.3 du schéma d'évaluation) (14 JH)

Ce profil assurera la formation suivante :

➔ **Formation en métier d'opérateur en installation, gestion et entretien des systèmes d'irrigation (point 2.3 du schéma d'évaluation).**

- **Formation (2.3.1)** : Diplôme (formation) en agronomie, spécialisé en technologie d'irrigation, (bac+3 ou équivalent).
- **Langue(s) (2.3.2)** : La maîtrise de la langue française (niveau C2) et l'arabe à l'oral et à l'écrit (notamment dialectale, niveau C1).
- **Expérience professionnelle générale (2.3.3)** : 3 ans d'expérience en agriculture, en particulier dans l'utilisation et la maintenance de systèmes d'irrigation.
- **Expérience professionnelle spécifique (2.3.4)** : 2 ans d'expérience spécifique dans la conception des réseaux d'irrigation localisée.
- **Expérience de management (2.3.5)** : N/A
- **Expérience de la coopération au développement (2.3.7)** : N/A.
- **Divers (2.3.8)** : N/A

Expert·e 4 : Expert en qualité (point 2.4 du schéma d'évaluation) (14 JH)

Ce profil assurera la formation suivante :

➔ **Formation en métier d'agent de qualité et de traçabilité**

- **Formation (2.4.1)** : Diplôme en qualité en agroalimentaire (Bac+3 ou équivalent).
- **Langue(s) (2.4.2)** : La maîtrise de la langue française (niveau C2) et l'arabe à l'oral et à l'écrit (notamment dialectale, niveau C1).
- **Expérience professionnelle générale (2.4.3)** : 5 ans d'expérience dans le secteur agroalimentaire, notamment dans les processus de contrôle de qualité.
- **Expérience professionnelle spécifique (2.4.4)** : 3 ans d'expérience dans la mise en œuvre de systèmes de traçabilité et dans le contrôle qualité des produits agricoles.
- **Expérience de management (2.4.5)** : N/A
- **Expérience de la coopération au développement (2.4.7)** : N/A.
- **Divers (2.4.8)** : N/A.

Expert-e 5 : Expert en installation des systèmes de pompage solaire (point 2.5 du schéma d'évaluation) (14 JH)

Ce profil assurera la formation suivante :

→ Formation en métier d'opérateur d'installation des systèmes de pompage solaire.

- **Formation (2.5.1)** : Diplôme ou formation spécialisée en énergies renouvelables, génie électrique, ou plomberie industrielle (Bac+3 ou équivalent).
- **Langue(s) (2.5.2)** : La maîtrise de la langue française (niveau C2) et l'arabe à l'oral et à l'écrit (notamment dialectale, niveau C1).
- **Expérience professionnelle générale (2.5.3)** : 5 ans d'expérience dans le secteur des énergies renouvelables, notamment les systèmes de pompage.
- **Expérience professionnelle spécifique (2.5.4)** : 2 ans d'expérience dans l'installation et la maintenance de systèmes de pompage solaire.
- **Expérience de management (2.5.5)** : N/A
- **Expérience de la coopération au développement (2.5.7)** : N/A.
- **Divers (2.5.8)** : N/A.

Expert-e 6 : Expert en agrofournitures et en produits agricoles (point 2.6 du schéma d'évaluation) (11 JH)

Ce profil assurera la formation suivante :

→ Formation en métier de technico-commercial en agrofournitures et en produits agricoles

- **Formation (2.6.1)** : Diplôme en commerce, marketing, ou agronomie avec une spécialisation en vente (Bac+3 ou équivalent).
- **Langue(s) (2.6.2)** : La maîtrise de la langue française (niveau C2) et l'arabe à l'oral et à l'écrit (notamment dialectale, niveau C1).
- **Expérience professionnelle générale (2.6.3)** : 5 ans d'expérience en vente ou en marketing, idéalement dans le secteur agricole.
- **Expérience professionnelle spécifique (2.6.4)** : 2 ans d'expérience spécifique en commercialisation d'agrofouritures et de produits agricoles.
- **Expérience de management (2.6.5)** : N/A
- **Expérience de la coopération au développement (2.6.7)** : N/A.
- **Divers (2.6.8)** : N/A.

Expert-e 7 : Expert en drones (point 2.7 du schéma d'évaluation) (14 JH)

Ce profil assurera la formation suivante :

→ Formation en métier de pilote de drones

- **Formation (2.7.1)** : Certification en pilotage de drones, avec une spécialisation en applications agricoles.
- **Langue(s) (2.7.2)** : La maîtrise de la langue française (niveau C2) et l'arabe à l'oral et à l'écrit (notamment dialectale, niveau C1).

- **Expérience professionnelle générale (2.7.3)** : 5 ans d'expérience technique dans le maniement de drones ou d'autres équipements aériens.
- **Expérience professionnelle spécifique (2.7.4)** : 2 ans d'expérience pratique dans l'utilisation de drones pour l'agriculture de précision, y compris la surveillance, l'épandage, et la cartographie.
- **Expérience de management (2.7.5)** : N/A
- **Expérience de la coopération au développement (2.7.7)** : N/A.
- **Divers (2.7.8)** : N/A.

Expert-e 8 : Expert en artisanat (point 2.8 du schéma d'évaluation) (26 JH)

Ce profil assurera les formations suivantes :

→ **Formation en métier de designer artisanal en tapisserie**

→ **Formation en métier de designer artisanal**

- **Formation (2.8.1)** : Diplôme (formation) en Beaux-Arts et les Arts décoratifs, design de produits ou artisanat traditionnel (Bac+3 ou équivalent)
- **Langue(s) (2.8.2)** : La maîtrise de la langue française (niveau C2) et l'arabe à l'oral et à l'écrit (notamment dialectale, niveau C1).
- **Expérience professionnelle générale (2.8.3)** : 5 ans d'expérience dans le domaine de l'artisanat, avec un accent particulier sur les textiles ou la tapisserie.
- **Expérience professionnelle spécifique (2.8.4)** : 2 ans d'expérience pratique et technique dans les techniques de tissage, broderie ou autre forme spécifique de tapisserie, la couture, la création et la finition de produits en laine de haute qualité.
- **Expérience de management (2.8.5)** : N/A
- **Expérience de la coopération au développement (2.8.7)** : N/A
- **Divers (2.8.8)** : N/A.

Expert-e 9 : Expert en gestion hôtelière et tourisme (point 2.9 du schéma d'évaluation) (24 JH)

Ce profil assurera les formations suivantes :

→ **Formation en métier de gestionnaire de gîtes et maisons d'hôtes**

→ **Formation en métier d'agent touristique**

- **Formation (2.9.1)** : Formation en gestion hôtelière, tourisme ou administration des affaires (Bac+3 ou équivalent)
- **Langue(s) (2.9.2)** : La maîtrise de la langue française (niveau C2) et l'arabe à l'oral et à l'écrit (notamment dialectale, niveau C1).
- **Expérience professionnelle générale (2.9.3)** : 5 ans d'expérience en gestion dans le secteur de l'hôtellerie ou du tourisme et la création et la gestion d'itinéraires touristiques.
- **Expérience professionnelle spécifique (2.9.4)** : 2 ans d'expérience dans la gestion quotidienne de gîtes ou maisons d'hôtes, incluant la gestion des réservations, du personnel, et du service client.
- **Expérience de management (2.9.5)** : N/A
- **Expérience de la coopération au développement (2.9.7)** : N/A
- **Divers (2.10.8)** : N/A.

Expert-e 10 : Expert Boucherie (point 2.10 du schéma d'évaluation) (14 JH)

Ce profil assurera la formation suivante :

→ Formation en métier de boucher

- **Formation (2.10.1)** : Formation en Boucherie (Bac+3 ou équivalent)
- **Langue(s) (2.10.2)** : Maîtrise de la langue arabe
- **Expérience professionnelle générale (2.10.3)** : Minimum 5 ans d'expérience dans le secteur de la boucherie.
- **Expérience professionnelle spécifique (2.10.4)** : 2 ans d'expérience dans la formation professionnelle pour bouchers.
- **Expérience de management (2.10.5)** : N/A
- **Expérience de la coopération au développement (2.10.7)** : N/A
- **Divers (2.10.8)** : N/A

Compétences générales (soft skills) des membres de l'équipe

Outre leurs qualifications techniques, tou-te-s les membres de l'équipe doivent aussi posséder les qualités suivantes :

- Capacité à travailler en équipe
- Sens de l'initiative
- Capacité de communication
- Compétences socioculturelles et interculturelles
- Efficacité d'action, avec une orientation vers les partenaires et les clients
- Esprit interdisciplinaire

Les compétences générales ne sont pas évaluées.

Les compétences suivantes du/de la chef-fe d'équipe seront comparées avec les indications du CV et/ou évaluées dans le cadre d'une éventuelle présentation personnelle :

- Compétences techniques et compétences linguistiques
- Compétences de direction et de management
- Compétences générales (*soft skills*)

5. Exigences en matière d'établissement des coûts

5.2. Affectation du personnel

Dans votre offre, veuillez ne pas vous écarter du cadre estimatif détaillé figurant dans les présents TdR (nombre d'expert-e-s et jours de spécialiste, budgets prédéfinis dans le bordereau de prix) car il est partie intégrante de l'appel d'offres et permet d'obtenir des offres de teneur objectivement comparable. Vous ne pourrez pas prétendre à utiliser le nombre total des jours de spécialiste proposés ni à épuiser les budgets prédéfinis.

Cadre estimatif détaillé donné à titre indicatif pour l'orientation du soumissionnaire. Le nombre de jours de spécialiste (JS) correspond à des jours de travail.

Désignations	Coût Unitaire (1)	Nombre de jour (2)	Total HT (1)x (2)
Honoraires journaliers			
Expert 1 (Team leader)	Montant en HT	58,00	
Expert 2		30,00	
Expert 3		14,00	
Expert 4		14,00	
Expert 5		14,00	
Expert 6		11,00	
Expert 7		14,00	
Expert 8		26,00	
Expert 9		24,00	
Expert 10		14,00	
Sous-total (1) HT			
TVA EN %			
Sous-total (1) TTC			
Frais de déplacements			
Perdiem Repas 1	351,00 DH	150	
Perdiem Repas 2 (Jour de l'aller & jour du retour)	234,00 DH	30	
Indemnité kilométrique de transport / km parcouru	2,00 DH/km parcouru le cas où il y'a utilisation de véhicule personnel avec obligation de présentation de feuille de route ou carnet de bord	15000	
Hébergement soit choisir le forfait par nuitée sans présentation de facture	400,00 DH / nuitée	165	
Autres dépenses : Transport des participants		80000	
Sous-total HT (2)			
TVA EN %			
Sous-total (2) TTC			
Montant total TTC (1+2)			
Montant en toutes lettres :			

5.3. Frais de voyage

Le soumissionnaire est tenu de calculer les frais de voyage des experts désignés qu'il a proposés sur la base des lieux d'exécution (**Rabat, Casablanca, et Beni Mellal-Khénifra**) et d'énumérer les dépenses séparément par indemnité journalière, frais de logement, frais de vol et autres frais de voyage.

- Les déplacements sont prévus pour des réunions avec l'équipe du projet. Ces derniers sont pris en charge par la GIZ. Les frais de déplacement sont remboursés seulement si les locaux du prestataire se trouve à plus de 40 km du lieu de la réunion avec l'équipe PEJ.

Le prestataire est invité à calculer le prix de son offre sur la base des exigences de ce présent document. Au niveau du contrat, le prestataire n'est pas obligé de consommer complètement les JH/voyages/budget/ateliers.

- Le prestataire peut calculer un budget selon la grille tarifaire en vigueur pour **40 voyages maximum** :

Le contractant calculera les frais de voyage comme suit :

Catégories	Estimation maximale
Per diem 234	30
Per diem 351	150
Nuitées 400dh	165
Transport avec véhicule personnel	15000 km

Ces déplacements s'effectueront vers les provinces concernées de **la région de BMK**, par les experts selon leur affectation, pour des tâches où la présence physique est nécessaire, telles que les comités de sélection des bénéficiaires, les réunions de montage et négociations de partenariats et éventuelles explorations d'infrastructures potentielles pour les formations, l'organisation effective des sessions de formations.

Les coûts liés au transport des **bénéficiaires** pour la formation (aller-retour entre lieu de résidence et lieux de la formation, en cas où il n'est pas assuré par des partenaires, ne doivent pas excéder :

Catégories	Estimation maximale
Transport des bénéficiaires (200 bénéficiaires)	80.000 DH

6. Exigences relatives au format de l'offre

Le plan de l'offre du soumissionnaire doit reprendre celui des TdR. L'offre doit être lisible (avec une taille de police de 11 et plus) et être rédigée de manière intelligible. Elle est à établir en langue française.

La partie Conception technique et méthodologique de l'offre (chapitre 0 des TdR) ne doit pas dépasser 10 pages (hors page de garde, liste des abréviations, table des matières, brève introduction et sans CV).

Les CV du personnel proposé conformément au chapitre 2 et 3 des TdRs doivent être soumis selon le format spécifié dans les conditions générales de dépôt. Les CV ne doivent pas dépasser 4 pages. Les CV doivent indiquer clairement le poste et l'emploi que la personne proposée a occupés dans le projet de référence et pour combien de temps. Les CV peuvent également être soumis en français. Si l'une des longueurs maximales de page est dépassée, le contenu apparaissant après le point de démarcation ne sera pas pris en compte dans l'évaluation.

Veuillez calculer votre offre financière (de prix) en vous basant exactement sur les exigences d'établissement des coûts susmentionnées. Dans le contrat, le contractant n'a pas la prétention d'épuiser complètement les jours/voyages/ateliers/budgets. Le nombre de jours/voyages/ateliers et le montant du budget doivent être convenus dans le contrat comme étant des montants "jusqu'à concurrence de". Les spécifications pour la fixation du prix sont définies dans la grille de prix.

Présentation du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre (1) une offre technique ainsi que (2) une offre financière. L'offre technique ne peut contenir aucune information de prix.

a. Offre technique

- Curriculum Vitae actualisés ;
- Une note méthodologique détaillant la compréhension de la mission ;
- Un chronogramme pour l'exécution de la mission ;
- Attestations de référence ;

b. Evaluation des offres

L'évaluation des offres sera faite selon la pondération suivante : 70% pour l'offre technique et 30% pour l'offre financière.

7. Respect de l'équité

Conformément à la politique du « *leave no one behind* » des Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030 des Nations Unies pour la réduction des inégalités et au Nouveau Modèle de Développement² élaboré par la Commission Spéciale sur le Modèle de Développement, la GIZ place l'égalité des sexes au cœur de ses missions. Dans ce sens le projet PEJ encourage ses prestataires à suivre les règles d'équité et de non-discrimination envers les groupes vulnérables dans son travail et ses procédures, avec une attention particulière envers les groupes vulnérables et les femmes.

La spécificité du milieu rural nécessite des efforts supplémentaires pour mobiliser et inclure les jeunes femmes, il est donc recommandé aux prestataires d'intégrer dans leurs offres techniques, quand cela est applicable, des propositions concrètes sensibles au genre et inclusives. Pour favoriser l'inclusion féminine et de tous les groupes vulnérables, le prestataire est invité, par exemple, à tenir compte de ces facteurs dans le cadre de la collecte des données, de la constitution des focus groupes, de la représentation des partenaires et de la société civile dans les ateliers de travail mixtes, etc....

La GIZ considère lors de l'évaluation des offres techniques tous les éléments qui respectent les règles d'équité et de promotion de l'égalité des genres, notamment la participation économique des femmes et leur insertion professionnelle et particulièrement dans le milieu rural.

8. Confidentialité

Les consultants sont tenus de respecter la stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toutes informations relatives à la mission ou collectées à son occasion (aucune reproduction/diffusion de tous ou parties des rapports de mission n'est admise sans autorisation écrite préalable de

² Selon le NMD, les choix stratégiques et les paris d'avenir pour un Maroc inclusif requiert d'accroître de manière volontariste et délibérée l'autonomisation et la participation des femmes.

la GIZ). Tout manquement au respect de cette clause entraînera une interruption immédiate de la mission. Cette stricte confidentialité reste de règle, sans limitation, après la fin de mission.

9. Exigences en matière de protection des données

Au cas où le prestataire recevrait des données personnelles dans le cadre de la mission, il devra respecter les règlements de protection des données personnelles en vigueur et agira selon les préconditions y afférentes.

10. Annexes

a- Grille des frais de la GIZ

Les taux de perdiem acceptables par la GIZ lors des déplacements dans le cadre de mission GIZ et qu'il faut inclure dans l'offre financière sont comme suit :

- 234,00 dh perdiem journalier de frais de repas pour les jours de voyage (234,00 dh pour le jour de l'aller & 234,00 dh pour le jour du retour).
- 351,00 dh perdiem journalier de frais de repas pour les jours de mission avec deux nuitées d'hébergements, (une nuitée la veille et une nuitée le jour même).
- Pour les nuitées il faut choisir soit le forfait d'hébergement de 400,00 dh sans présentation de justificatif, soit choisir le taux de 1200,00 dh max avec présentation de la facture d'hôtel.
- Pour les frais de transport, c'est 2 dh / km parcouru sur présentation de feuille de route (carnet de bord + tickets d'autoroute) ou remboursement contre présentation de justificatif (ticket de train, Autocar, Tram & bon de Taxi avec cachet).

Pour la taxe sur la valeur ajoutée TVA, merci de noter que :

- L'ensemble de nos paiements se font sur la base du montant HT, sachant que le Bureau de la GIZ dispose d'un délai de 4 semaines à partir de la date de dépôt du dossier de facturation complet pour lancer le traitement du paiement.
- Concernant le remboursement du montant de la TVA de la facture, merci de préparer votre facture pro-forma en trois exemplaires avec les lignes explicites des montants Total HT + montant et taux de la TVA + montant Total TTC.
- Ayant la facture pro-forma, nous procédons à la demande d'exonération de la TVA auprès de notre partenaire, traitement qui nécessite en minimum un délai de 30 jours à partir de la date de dépôt de la demande d'exonération.
- Dès réception de l'attestation d'exonération de la TVA de la Direction des Impôts, la GIZ s'engage à remettre cette dernière au prestataire dans les plus brefs délais.

Schéma d'évaluation de l'aptitude des candidats/soumissionnaires (toutes procédures)

1 Responsable du marché		Intitulé du projet :	Promotion de l'Emploi des Jeunes en milieu rural	Número de projet :	20.2076.6-001.00
2 Évaluation commerciale		Objet de l'appel	Mise en place des formations de courte durée - Région Béni Mellal	Número de contrat :	83471319
3 Évaluation technique		d'offres (prestation) :	Khénifra		
4					

	Candidat / soumissionnaire 1	Candidat / soumissionnaire 2	Candidat / soumissionnaire 3	Candidat / soumissionnaire 4	Candidat / soumissionnaire 5
--	---------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	---------------------------------

6 Partie A : Informations générales (toutes procédures)

I. Evaluation de l'aptitude commerciale					
7	Justificatif d'inscription au registre				
14	Chiffre d'affaires annuel moyen des trois derniers exercices (pour les appels d'offres lancés dans les six mois suivant la fin du dernier exercice commercial, il est possible de prendre en compte le quatrième avant-dernier exercice) :	Au moins	200 000 MAD		
15	Nombre moyen de salarié·e·s (employé·e·s et cadres de direction) sur les trois dernières années civiles :	Au moins	2 personnes		
16	Résultat				
17					
II. Evaluation de l'aptitude technique					
18	L'évaluation de l'aptitude technique est effectuée uniquement sur la base de projets de référence d'un volume minimum de :				
19			100 000 MAD		
20	Au moins	2 projets de référence dans le domaine	Ingénierie et mise en œuvre des formations de courte durée		
21	et au moins	2 projets de référence	à (la)/au/aux/en Maroc au cours des 3 dernières années.		
22	Résultat				
23					
24	Résultat global des évaluations commerciale et technique				
25					

Je certifie avoir effectué la présente évaluation en toute indépendance et en mon âme et conscience.

Pour l'évaluation technique :

Date, prénom et nom complets, fonction, UO

Pour l'évaluation commerciale :

Date, prénom et nom complets, fonction, UO

**Déclaration d'éligibilité pour les passations de marchés
– Appel d'offres public**



Numéro de contrat : 83471319

Sommaire

Numéro de contrat :	1
Renseignements relatifs au soumissionnaire ou à l'entreprise fondée de pouvoir d'un consortium / groupement :	1
Renseignements à fournir uniquement pour les sociétés de personnes (y compris les consultant·e·s individuel·le·s).....	2
Rubrique réservée aux personnes morales	4
Rubrique réservée aux consortiums / groupements	4
Causes d'exclusion	4
Performance économique et financière	5
Performance technique	5
Récapitulatif des projets de référence	6
Déclaration d'intégrité	7
Primauté des règles propres du pouvoir adjudicateur.....	8

Je déclare / Nous déclarons par la présente :

Renseignements relatifs au soumissionnaire ou à l'entreprise fondée de pouvoir d'un consortium / groupement : NON APPLICABLE

Nom :	
Rue	
Code postal et localité	
Nom de la banque	
Nom du titulaire du compte	
IBAN	
BIC	
N° fiscal	
N° (allemand) de TVA intracommunautaire	
Personne à contacter en cas de question :	
E-mail :	

**Déclaration d'éligibilité pour les passations de marchés
– Appel d'offres public**

giz

Téléphone : _____

Renseignements à fournir uniquement pour les sociétés de personnes (y compris les consultant·e·s individuel·le·s) NON APPLICABLE

Veillez joindre sous forme de fichier séparé une copie de votre passeport ou de votre carte d'identité.

Nom de naissance	
Lieu de naissance	
Date de naissance	
Je suis ou j'ai été employé·e dans la fonction publique	<input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI, mis·e en disponibilité avec maintien de ma rémunération <input type="checkbox"/> OUI, mis·e en disponibilité sans solde <input type="checkbox"/> OUI, à la retraite
Je suis ou j'ai été lié·e à la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH ou à l'une des organisations dont elle est issue par un contrat de travail (stage y compris). Je travaille ou j'ai travaillé comme expert·e intégré·e placé·e par le Centre pour la migration internationale et le développement (CIM). Je travaille ou j'ai travaillé comme assistant·e technique détaché·e sur la base de la loi allemande relative aux AT.	<input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI, en tant que _____ sur la période _____ <input type="checkbox"/> OUI, retraité·e de la GIZ <input type="checkbox"/> OUI, collaborateur·rice mis·e en disponibilité
J'ai, moi-même ou une entreprise avec laquelle je suis en relation, conseillé la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH en amont de la présente procédure de passation, ou j'ai moi-même ou cette entreprise participé d'une autre façon à la préparation de cette procédure.	<input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI, de la manière suivante :

Par la remise de la présente déclaration d'éligibilité (veuillez cocher la case correspondant à votre cas) :

Je déclare et certifie que moins des cinq sixièmes des recettes totales que je perçois au titre de mon activité indépendante provenaient au cours des 12 derniers mois et proviendront au cours des 12 prochains mois (la date de référence étant toujours la date d'envoi de la présente déclaration) de contrats exécutés pour la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH (variante 1).

Je déclare ne pas pouvoir exclure que plus des cinq sixièmes des recettes totales que je perçois au titre de mon activité indépendante provenaient au cours des 12 derniers mois et proviendront au cours des 12 prochains mois (la date de référence étant toujours la date d'envoi de la présente déclaration) de contrats exécutés pour la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH. Je déclare par conséquent être d'accord pour fournir à la

**Déclaration d'éligibilité pour les passations de marchés
– Appel d'offres public**

GIZ, à sa demande, de plus amples renseignements sur les recettes perçues au cours des 12 derniers mois pour des activités salariées et indépendantes et sur celles à escompter au cours des 12 prochains mois (variante 2).

Nous tenons à souligner que le dépassement de la valeur limite des cinq sixièmes citée peut entraîner l'assujettissement complet aux assurances sociales et une responsabilité en matière d'impôt sur les salaires et que la GIZ, dans pareil cas, ne conclura pas de contrat. Si vous déclarez faussement que vous avez perçu au cours des 12 derniers mois et que vous percevrez au cours des 12 prochains mois moins des cinq sixièmes de vos recettes professionnelles totales d'une activité avec la GIZ (variante 1) ou si vous fournissez de faux renseignements à la GIZ sur ce point (variante 2), vous vous exposez à être poursuivi-e en dommages et intérêts.

**Déclaration d'éligibilité pour les passations de marchés
– Appel d'offres public**



Rubrique réservée aux personnes morales

Veillez joindre sous forme de fichier séparé une copie de l'extrait du registre du commerce ou de l'extrait de registre en cours de validité datant de moins de 6 mois. Dans le cas d'un consortium ou d'un groupement, veuillez joindre un extrait pour chacun des membres.

Pour les entreprises européennes : veuillez fournir une copie de l'extrait de registre en cours de validité au sens de l'annexe XI à la directive 2014/24/UE sur la passation des marchés publics. Pour les entreprises internationales : veuillez fournir un extrait de registre ou un document d'enregistrement en cours de validité de votre entreprise.

N° de registre du commerce / autre numéro d'enregistrement de l'entreprise :	
Juridiction / autorité compétente	
Un·e expert·e proposé·e est ou a été lié·e à la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH ou à l'une des organisations dont elle est issue par un contrat de travail (stage y compris). Un·e expert·e proposé·e travaille ou a travaillé comme expert·e intégré·e placé·e par le Centre pour la migration internationale et le développement (CIM). Un·e expert·e proposé·e travaille ou a travaillé comme assistant·e technique détaché·e sur la base de la loi allemande relative aux AT.	<input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI, en tant que _____ sur la période <input type="checkbox"/> OUI, retraité·e de la GIZ <input type="checkbox"/> OUI, collaborateur·rice mis·e en disponibilité
Un·e expert·e proposé·e ou une entreprise avec laquelle l'expert·e est en relation a conseillé la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH en amont de la présente procédure de passation ou a participé d'une autre façon à la préparation de cette procédure.	<input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI, de la manière suivante :

Rubrique réservée aux consortiums / groupements NON APPLICABLE

Veillez joindre sous forme de fichier séparé la déclaration de consortium ou de groupement (déclaration de groupement momentané d'entreprises) signée par tous ses membres. Si vous remettez la présente déclaration en tant que consortium ou groupement, les renseignements demandés doivent être fournis pour chacun des membres.

Nom, adresse	
Nom, adresse	
Nom, adresse	

Causes d'exclusion

La déclaration relative aux causes d'exclusion ci-dessous est valable pour chacun des membres d'un consortium ou d'un groupement.

**Déclaration d'éligibilité pour les passations de marchés
– Appel d'offres public****Performance économique et financière****Chiffres clés de l'entreprise**

Votre chiffre d'affaires réalisé par l'ensemble de l'entreprise au cours des trois derniers exercices clos atteint-il (chaque année) au minimum **200.000 MAD** net ?

- oui
 non

Le nombre d'employé·e·s au 31 décembre de l'année précédente atteint-il au moins **2 personnes** ?

- oui
 non

Performance technique

L'aptitude technique doit être démontrée sur la base d'un maximum de 10 projets de référence. Veuillez reporter dans le tableau « Récapitulatif des projets de référence » les indications pertinentes relatives aux trois dernières années conformément aux critères requis. Veuillez noter que cette limitation à 10 projets de référence maximum s'applique aussi aux groupements momentanés d'entreprise. Les candidats ne répondant pas à ces critères minimaux seront considérés comme non aptes et écartés des étapes suivantes de la procédure.

Conditions minimales requises relativement aux références

L'évaluation de l'aptitude est effectuée uniquement sur la base de projets de référence d'un volume minimum de **100.000 MAD**.

Au moins **2** projets de référence dans le domaine **d'Ingénierie et mise en œuvre des formations de courte durée**

et au moins **2** projet(s) de référence au **Maroc** au cours des 3 dernières années.

Nous déclarons par la présente :

La condition minimale concernant les projets de référence dans le domaine demandé est remplie.

Voir les projets de référence à la ou aux ligne(s) n° du tableau.

La condition minimale concernant les projets de référence dans la région demandée est remplie.

Voir les projets de référence à la ou aux ligne(s) n° du tableau.



Déclaration d'aptitude pour les passations de marchés d'un montant inférieur ou égal aux seuils de procédure de l'UE – Appel d'offres public

Récapitulatif des projets de référence (indiquer uniquement des projets de référence dont le volume minimum correspond aux « Conditions minimales requises relativement aux références »)

N°	Intitulé du projet	Commet-tant	Période	Montant du marché en MAD	Pays	Région / pays	Expérience technique	Financement par l'APD ¹ (oui/non)	Description du projet (brève présentation du contenu de l'action)
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									

¹ Indiquer « oui » pour l'APD (aide publique au développement) lorsque le projet de référence a été financé à **au moins 50 %** par des fonds issus de l'APD.

Déclaration d'aptitude pour les passations de marchés d'un montant inférieur ou égal aux seuils de procédure de l'UE – Appel d'offres public

Déclaration d'intégrité

§ 1 Déclarations de la GIZ

En sa qualité d'entreprise fédérale, la GIZ aide le gouvernement fédéral allemand à concrétiser ses objectifs en matière de coopération internationale pour le développement durable et œuvre aussi au niveau mondial dans le domaine de l'éducation internationale. Guidée par sa vision du développement durable, la GIZ tient compte d'aspects politiques, économiques, sociaux et écologiques dans toutes ses actions. Dans ce contexte, les principes d'intégrité, de participation, de transparence et de responsabilité sont pour l'entreprise les piliers essentiels d'une prévention efficace de la corruption.

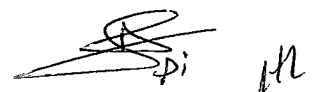
La GIZ conçoit l'intégrité comme un processus vivant et en constante évolution. Allant au-delà de la lutte anti-corruption, ce processus englobe l'ancrage au sein de l'entreprise de normes, valeurs et directives, par exemple en matière de défense de l'environnement et de protection des droits humains. Le code d'intégrité de la GIZ énonce des règles de conduite claires pour les collaborateurs de l'entreprise. Leur action doit être guidée par des principes tels que l'égalité de traitement, le respect des contrats et le respect des lois, la transparence, la loyauté, la confidentialité et le travail en partenariat. Le respect de ces règles est surveillé par le comité de conformité, le conseiller en matière d'intégrité et le médiateur externe.

Si la GIZ a connaissance de comportements passibles de sanctions pénales en Allemagne et/ou à l'étranger de la part de ses collaborateurs ou d'un soumissionnaire, candidat, contractant ou sous-traitant ou si elle a des soupçons concrets à ce sujet, elle ouvrira une enquête interne et en référera au Parquet si les soupçons se confirment.

Les partenaires commerciaux, partenaires de projet, groupes cibles et le public intéressé sont invités à participer à l'élucidation de faits présumés de corruption. En cas de soupçons fondés relatifs à une violation du code d'intégrité, ils peuvent contacter le conseiller en matière d'intégrité de la GIZ ou le médiateur externe de la GIZ. Ils sont tenus d'observer la plus stricte discrétion et peuvent aussi être contactés en amont si certains points demandent des éclaircissements.

- Conseillers en matière d'intégrité de la GIZ :
Madame Carola Faller (Eschborn), tél. : +49 6196 79-3529 et
Monsieur Hans-Joachim Gante (Bonn), tél. : +49 228 4460-1557
E-mail : integrity-mailbox@giz.de
- Médiateur externe de la GIZ,
M^e Edgar Joussen, avocat, tél. : +49 30 315 18 7-0
E-mail : ombudsmann@ra-js.de
www.giz.de/ombudsmann

L'entreprise est également soumise aux dispositions du code de bonne gouvernance de l'État fédéral pour les entreprises publiques et observe ses recommandations en matière de transparence. La GIZ publie chaque année sur son site Internet un rapport sur la gouvernance de l'entreprise, dans lequel elle divulgue entre autres les rémunérations des membres du directoire. En ce qui concerne les achats, la GIZ, en sa qualité de pouvoir adjudicateur, respecte scrupuleusement les prescriptions du droit des marchés publics en donnant la priorité aux appels d'offres publics et en veillant à une stricte séparation des opérations de planification, d'attribution des marchés et de décompte.



Déclaration d'aptitude pour les passations de marchés d'un montant inférieur ou égal aux seuils de procédure de l'UE – Appel d'offres public

La GIZ est en outre régulièrement soumise à un contrôle à la fois interne et externe. En sa qualité d'entreprise fédérale, la GIZ est contrôlée par la Cour fédérale des comptes.

§ 2 Déclarations du contractant

Le contractant déclare connaître et observer le système de valeurs et d'intégrité de la GIZ décrit plus haut. Il est tenu en particulier de respecter, dès la phase de préparation d'un contrat, les principes d'intégrité énoncés dans les Conditions générales relatives à la fourniture de services et d'ouvrages pour la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH (points 1.4, 1.5 et 1.11).

Le contractant, dans la mesure où il s'agit d'une personne morale, prendra des mesures organisationnelles afin d'instruire ses employé·e·s et ses sous-traitants des principes d'intégrité de la GIZ conformément aux points 2.1.4 et 2.4.2.1 des Conditions générales, et s'emploiera à promouvoir et contrôler le respect de ces principes. Le contractant informera ses employé·e·s et sous-traitants de ce que la GIZ a, en la personne de l'avocat M^e Edgar Joussem, mandaté pour le traitement confidentiel de cas suspects un médiateur externe qui garantit le plus strict anonymat aux personnes susceptibles d'apporter des indications utiles, en particulier sur des faits présumés de corruption.

Le contractant déclare qu'il s'abstiendra, dans le cadre de l'exécution du contrat, de passer des marchés de sous-traitance avec des personnes et entités de fiabilité douteuse.

Le contractant s'abstiendra, dans le cadre d'une procédure d'adjudication en cours, d'entrer en contact avec des personnes extérieures à l'entité de la GIZ chargée de la gestion des contrats qui sont impliquées dans cette même procédure. Le contractant sollicitera les renseignements dont il a besoin concernant la procédure d'adjudication en cours exclusivement par écrit auprès de l'unité organisationnelle compétente au sein de la GIZ, la division Achats et contrats, qui coordonne également les réponses à donner aux questions d'ordre technique. Le contractant est parfaitement conscient qu'il risque sinon d'être exclu de la compétition.

Primauté des règles propres de la GIZ

Nous nous engageons à reconnaître la primauté de toutes les clauses qui seront introduites dans la procédure de passation avec les documents du marché par le pouvoir adjudicateur (GIZ) et déclarons qu'hormis les contenus de l'offre soumise, aucun autre contenu provenant, par exemple, de contrats préliminaires ou d'autres documents, et plus particulièrement de nos propres conditions générales, ne sera intégré à l'offre.

En envoyant ce document via la place virtuelle de passation des marchés de la GIZ, je certifie / nous certifions que les informations fournies ci-dessus sont exactes et complètes.

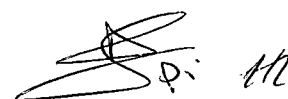


Schéma d'évaluation de la partie technique des offres pour les marchés d'une valeur inférieure au seuil de l'UE

UO	3600	Intitulé du projet	Date	13/08/2024
Responsable de la commission		Mise en place des formations de courte durée -		
Évaluateur-riche		Région Béni Mellal Khénifra		
Version				

(1) Critérieron	(2) Pondération en %	Saisir le soumissionnaire 1		Saisir le soumissionnaire 2		Saisir le soumissionnaire 3		Saisir le soumissionnaire 4		Saisir le soumissionnaire 5	
		(3) Points (max.10)	(4) Evaluation (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Evaluation (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Evaluation (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Evaluation (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Evaluation (2)x(3)
1		Evaluation du concept technique et méthodologique									
1.1		Stratégie									
1.1.1	5%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
1.1.2	4%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
Sous-total 1.1	9%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
1.2		Coopération									
1.2.1	5%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
1.2.2	4%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
Sous-total 1.2	9%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
1.3		Structure de pilotage									
1.3.1	2%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
1.3.2	1%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
Sous-total 1.3	3%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
1.4		Processus									
1.4.1	4%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
1.4.2	2%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
Sous-total 1.4	6%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
1.5		Apprentissage et innovation									
1.5.1	1%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
1.5.2	1%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
Sous-total 1.5	2%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
1.6		Gestion de projet du contractant									
1.6.1	2%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0

Schéma d'évaluation de la partie technique des offres pour les marchés d'une valeur inférieure au seuil de l'UE

UO 3600 Intitulé du projet Mise en place des formations de courte durée - Région Béni Mellal Khénifra Date 13/08/2024

Responsable de la commission Évaluateur-riche Version

(1) Critérieron	(2) Pondération en %	Saisir le soumissionnaire 1		Saisir le soumissionnaire 2		Saisir le soumissionnaire 3		Saisir le soumissionnaire 4		Saisir le soumissionnaire 5	
		(3) Points (max.10)	(4) Evaluation (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Evaluation (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Evaluation (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Evaluation (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Evaluation (2)x(3)
1.6.2	2%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0

Schéma d'évaluation de la partie technique des offres pour les marchés d'une valeur inférieure au seuil de l'UE

UO 3600

Intitulé du projet

Date 13/08/2024

Responsable de la commission

Mise en place des formations de courte durée -

Évaluateur-riche

Région Béni Mellal Khénifra

Version

(1) Criterion	(2) Pondération en %	Saisir le soumissionnaire 1		Saisir le soumissionnaire 2		Saisir le soumissionnaire 3		Saisir le soumissionnaire 4		Saisir le soumissionnaire 5	
		(3) Points (max.10)	(4) Evaluation (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Evaluation (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Evaluation (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Evaluation (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Evaluation (2)x(3)
1.6.3 Concept de soutien technique du contractant (avec CV des personnes chargées du soutien technique et administratif)	2%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
Sous-total 1.6	6%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
Total 1	35%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2 Evaluation du personnel proposé											
2.1 Expert 1: Direction de l'équipe (conformément aux consignes et aux critères définis dans les TdR)											
2.1.1 - Formation	1%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.1.2 - Connaissances linguistiques	1%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.1.3 - Expérience professionnelle générale	3%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.1.4 - Expérience professionnelle spécifique	4%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.1.5 - Expérience en management	1%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.1.6 - Expérience régionale	0%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.1.7 - Expérience dans la coopération au développement	1%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.1.8 - Autres	0%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
Sous-total 2.1	11%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.2 Expert-e 2 (conformément aux consignes et aux critères définis dans les TdR)											
2.2.1 - Formation	1%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.2.2 - Connaissances linguistiques	1%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.2.3 - Expérience professionnelle générale	2%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.2.4 - Expérience professionnelle spécifique	2%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.2.5 - Expérience en management	0%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.2.6 - Expérience régionale	0%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.2.7 - Expérience de la CD	0%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.2.8 - Autres	0%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
Sous-total 2.2	6%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.3 Expert-e 3 (conformément aux consignes et aux critères définis dans les TdR)											
2.3.1 - Formation	1%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.3.2 - Connaissances linguistiques	1%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.3.3 - Expérience professionnelle générale	2%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.3.4 - Expérience professionnelle spécifique	2%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.3.5 - Expérience en management	0%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.3.6 - Expérience régionale	0%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.3.7 - Expérience de la CD	0%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0

Schéma d'évaluation de la partie technique des offres pour les marchés d'une valeur inférieure au seuil de l'UE

UO	3600	Intitulé du projet	Date	13/08/2024
Responsable de la commission		Mise en place des formations de courte durée -		
Évaluateur-riche		Région Béni Mellal Khénifra		
Version				

(1) Critérieron	(2) Pondération en %	Saisir le soumissionnaire 1		Saisir le soumissionnaire 2		Saisir le soumissionnaire 3		Saisir le soumissionnaire 4		Saisir le soumissionnaire 5	
		(3) Points (max.10)	(4) Evaluation (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Evaluation (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Evaluation (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Evaluation (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Evaluation (2)x(3)
2.3.8 - Autres	0%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
Sous-total 2.3	6%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.4 Expert-e 4 (conformément aux consignes et aux critères définis dans les TdR)											
2.4.1 - Formation	1%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.4.2 - Connaissances linguistiques	1%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.4.3 - Expérience professionnelle générale	2%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.4.4 - Expérience professionnelle spécifique	2%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.4.5 - Expérience en management	0%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.4.6 - Expérience régionale	0%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.4.7 - Expérience de la CD	0%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.4.8 - Autres	0%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
Sous-total 2.4	6%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.5 Expert-e 5 (conformément aux consignes et aux critères définis dans les TdR)											
2.5.1 - Formation	1%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.5.2 - Connaissances linguistiques	1%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.5.3 - Expérience professionnelle générale	2%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.5.4 - Expérience professionnelle spécifique	2%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.5.5 - Expérience en management	0%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.5.6 - Expérience régionale	0%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.5.7 - Expérience de la CD	0%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.5.8 - Autres	0%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
Sous-total 2.5	6%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.6 Expert-e 6 (conformément aux consignes et aux critères définis dans les TdR)											
2.6.1 - Formation	1%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.6.2 - Connaissances linguistiques	1%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.6.3 - Expérience professionnelle générale	2%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.6.4 - Expérience professionnelle spécifique	2%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.6.5 - Expérience en management	0%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.6.6 - Expérience régionale	0%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.6.7 - Expérience de la CD	0%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.6.8 - Autres	0%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
Sous-total 2.6	6%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.7 Expert-e 7 (conformément aux consignes et aux critères définis dans les TdR)											
2.7.1 - Formation	1%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0

Schéma d'évaluation de la partie technique des offres pour les marchés d'une valeur inférieure au seuil de l'UE

UO	3600	Intitulé du projet	Date	13/08/2024
Responsable de la commission		Mise en place des formations de courte durée -		
Évaluateur-ric		Région Béni Mellal Khénifra		
Version				

(1) Critérieron	(2) Pondération en %	Saisir le soumissionnaire 1		Saisir le soumissionnaire 2		Saisir le soumissionnaire 3		Saisir le soumissionnaire 4		Saisir le soumissionnaire 5	
		(3) Points (max.10)	(4) Evaluation (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Evaluation (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Evaluation (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Evaluation (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Evaluation (2)x(3)
2.7.2 - Connaissances linguistiques	1%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.7.3 - Expérience professionnelle générale	2%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.7.4 - Expérience professionnelle spécifique	2%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.7.5 - Expérience en management	0%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.7.6 - Expérience régionale	0%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.7.7 - Expérience de la CD	0%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.7.8 - Autres	0%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
Sous-total 2.7	6%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.8	Expert-e 8 (conformément aux consignes et aux critères définis dans les TdR)										
2.8.1 - Formation	1%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.8.2 - Connaissances linguistiques	1%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.8.3 - Expérience professionnelle générale	2%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.8.4 - Expérience professionnelle spécifique	2%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.8.5 - Expérience en management	0%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.8.6 - Expérience régionale	0%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.8.7 - Expérience de la CD	0%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.8.8 - Autres	0%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
Sous-total 2.8	6%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.9	Expert-e 9 (conformément aux consignes et aux critères définis dans les TdR)										
2.9.1 - Formation	1%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.9.2 - Connaissances linguistiques	1%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.9.3 - Expérience professionnelle générale	2%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.9.4 - Expérience professionnelle spécifique	2%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.9.5 - Expérience en management	0%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.9.6 - Expérience régionale	0%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.9.7 - Expérience de la CD	0%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.9.8 - Autres	0%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
Sous-total 2.9	6%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.10	Expert-e 10 (conformément aux consignes et aux critères définis dans les TdR)										
2.10.1 - Formation	1%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.10.2 - Connaissances linguistiques	1%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.10.3 - Expérience professionnelle générale	2%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.10.4 - Expérience professionnelle spécifique	2%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.10.5 - Expérience en management	0%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.10.6 - Expérience régionale	0%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0

Schéma d'évaluation de la partie technique des offres pour les marchés d'une valeur inférieure au seuil de l'UE

UO 3600 Intitulé du projet Date 13/08/2024
 Responsable de la commission Mise en place des formations de courte durée -
 Évaluateur-riche Région Beni Mellal Khénifra
 Version

(1) Criterion	(2) Pondération en %	Saisir le soumissionnaire 1		Saisir le soumissionnaire 2		Saisir le soumissionnaire 3		Saisir le soumissionnaire 4		Saisir le soumissionnaire 5	
		(3) Points (max.10)	(4) Evaluation (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Evaluation (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Evaluation (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Evaluation (2)x(3)	(3) Points (max.10)	(4) Evaluation (2)x(3)
2.10.7- Expérience de la CD	0%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
2.10.8- Autres	0%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
Sous-total 2.10	6%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
Total 2	65%	0%	0%		0%		0%		0%		0%
Total 1 + 2	100%		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
Evaluation en %			0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
Rang			1,0		1,0		1,0		1,0		1,0

Je déclare par la présente que j'ai effectué cette évaluation de manière indépendante, au mieux de mes connaissances et en toute bonne foi. Je traiterai les informations de manière confidentielle et ne transmettrai aucun détail de la procédure d'évaluation en cours.

Date, signature